

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2498

17 octobre 2011

SOMMAIRE

2BFast s.à.r.l.	119897	FAL Immobilière S.A.	119900
AIG Europe II Holdings S.à r.l.	119898	Famosa Luxembourg S.C.A.	119898
Am Stadtpark Holdings S.à r.l.	119894	Feel Green S.à r.l.	119899
Apollo Omega (Lux) S.à r.l.	119889	Finepar S.A.	119900
Bombardier Transportation Luxembourg	119896	Fonciem	119904
De Miwwelchef	119888	Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l.	119899
Dermatologie Bio S.A.	119888	Fox Luxco S.à r.l.	119896
DMM	119903	Furstenberg Capital S.C.A.	119899
Doralcapital S.A.	119888	Garganey Sàrl	119897
ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l.	119893	GFRI 2010 S.à r.l.	119887
ECE Real Estate Partners S.à r.l.	119893	Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l.	119894
ECF Edinburgh Office S.à r.l.	119895	Hermes Securities S.A.	119904
Ecole Grolet s.à r.l.	119895	Hermes Securities S.A.	119904
Endeavour Energy Luxembourg S.à r.l. .	119890	Hermes Securities S.A.	119904
EnzyMe s.à r.l.	119893	Hico S.A.	119899
EP Anjou 1 S.à r.l.	119895	Imecolux	119888
EP Anjou 1 S.à r.l.	119891	Immoatlas S.A.	119904
Erase S.A.	119895	Masai 90 S.A.	119890
Euro-China Tech Investments Soparfi S.A.	119896	Masai S.A.	119890
Eurocom J.L.M. S.A.	119896	NG Luxembourg 5 S.à r.l.	119900
Eurocom J.L.M. S.A.	119897	STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAR	119858
Euroports Holdings S.à r.l.	119898	Toledo International S.à r.l.	119891
Eurotransnord s.à r.l.	119898	Trial Quatre S.à r.l.	119893
		Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l. .	119889

STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 163.835.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of September.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange/Attert, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

there appeared:

"RISING STAR AG", a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at Müligässli, 1, 8598 Bottighofen, Switzerland,

duly represented by Mr Christian Lennig, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Bottighofen, Switzerland, on 23 September 2011.

The aforementioned proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its above-stated capacities, has requested the notary to state the following Articles of Incorporation of a public limited company (société anonyme), which it hereby declares to organise:

Preliminary Title - Definitions

"2004 Law"	the Luxembourg law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR), as amended from time to time
"Accounting Currency"	the currency of consolidation of the Company, i.e. the USD
"Affiliate"	in respect of an entity, any entity directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such entity
"Article"	an article in these Articles of Incorporation
"Articles of Incorporation"	the present articles of incorporation of the Company
"Auditor"	the auditor of the Company qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé)
"Board"	the board of directors of the Company
"Central Administration"	any Person appointed by the Board, in its discretion but in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as administrative agent of the Company in Luxembourg
"Class"	any class in which the Shares of a Compartment can be issued
"Closing"	means for each Compartment the date on which the Company (in its discretion) accepts applications to subscribe for Shares in such Compartment
"Commitment"	the commitment to subscribe for Shares for a maximum amount, which an Investor has consented to the Company in relation to a Compartment pursuant to the terms of a Subscription Agreement
"Company"	STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAR
"Compartment"	any compartment of the Company in accordance with article 3 of the 2004 Law
"CSSF"	the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory commission of the financial sector
"Custodian"	such credit institution within the meaning of Luxembourg law dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as custodian of the Company by the Board in accordance with Luxembourg laws and regulations
"Director"	a member of the Board
"Entity"	means a corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity
"Equalization Contribution"	the amount of their Commitment to be paid in by Subsequent Investors in the relevant Compartment corresponding to the aggregate amount of their Commitment that has already been drawn down and paid in by Prior Investors

"EUR" or "€"	the lawful currency of the member states of the European Union that have adopted the single currency in accordance with the Treaty of Maastricht, as amended
"Financial Year"	the financial year of the Company
"Final Closing"	means for each Compartment the last date on which the Company (in its discretion) accepts applications to subscribe for Shares in such Compartment, as specified in the Special Section
"Initial Subscription Price"	the price at which Shares of each Class in each Compartment are issued until (and including) the end of the Offer Period of such Compartment and Class, as specified for each Class of each Compartment in the Private Placement Memorandum
"Investment Adviser"	means any Entity, as may be, appointed as investment adviser of one or several Compartments by the Company, pursuant to the provisions of an investment advisory agreement, as disclosed for each Compartment in the Special Section
"Investment-Related Expenses"	the costs and expenses incurred in relation to proposed and actual investments of the Company and in relation to proposed and actual disposals of investments of the Company, including the fees and expenses of third party consultants and advisers engaged in connection therewith
"Investor"	any investor who has signed and returned a Subscription Agreement (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)
"Late Interest"	the interest payment payable by a Subsequent Investor on its Equalization Contribution in accordance with the provisions set out in the Special Section
"Luxembourg Bank Business Day"	each day upon which the banks are open for business in Luxembourg
"Net Asset Value"	the net asset value of the Company as determined in accordance with Article 12 of these Articles of Incorporation
"Offering Period"	with respect to a Compartment or particular Class, the period during which Shares are offered for subscription, as specified the case being in the Private Placement Memorandum
"Operation and Administration Expenses"	<p>- all costs and expenses incurred in relation to the production and distribution of the reports and accounts in respect of the Company and the valuations and certifications required pursuant to the Private Placement Memorandum and the Articles of Incorporation, including the fees of the auditors in connection therewith;</p> <p>- all fees and expenses charged by lawyers, accountants and other professional advisers appointed by the Company; and</p> <p>- all other fees, costs and expenses in relation to the operation and administration of the Company generally (other than Investment-Related Expenses and costs incurred as a result of an indemnification in accordance with the Private Placement Memorandum and the Articles of Incorporation)</p>
"Organisational Expenses"	has the meaning ascribed to it for each Compartment in the Special Section of the Private Placement Memorandum
"Person"	any corporation, limited liability company, trust, partnership, estate, unincorporated association or other legal entity
"Private Placement Memorandum"	the private placement memorandum of the Company, as amended from time to time
"Prohibited Person"	any person, firm, partnership or corporate body, if in the sole opinion of the Board the holding of Shares may be detrimental to the interests of the existing Shareholders or of the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether in Luxembourg or abroad, or if as a result thereof the Company may become exposed to tax disadvantages, fines or penalties that it would not have otherwise incurred
"Reference Currency"	the reference currency of each Compartment as specified in the Special Section
"Register"	the Luxembourg Register of Trade and Companies
"Section"	a section of the Private Placement Memorandum
"Shareholder(s)"	Investor(s) who have acquired Shares
"Shares"	shares in the capital of the Company
"SICAR"	société d'investissement en capital à risque
"Special Section"	the special section of the Private Placement Memorandum

"Subscription Agreement"	the agreement to be completed and sent by each investor to the Company or its agent in respect of the subscription for Shares of the relevant Compartment
"Subsidiary"	any company or entity (including for the avoidance of doubt any Wholly Owned Subsidiary) which is controlled by the Company
"Subsequent Investor"	will have the meaning ascribed to it in the Private Placement Memorandum
"UCI"	an undertaking for collective investment
"USD"	the lawful currency of the United States of America
"US Person"	the United States of America, its territories or possessions or areas subject to its jurisdiction, or any citizens or residents thereof
"Valuation Day"	any Luxembourg Bank Business Day as the Board may in its absolute discretion determine for the purpose of the calculation of the Net Asset Value per Share
"Well-Informed Investor"	within the meaning of article 2 of the 2004 Law, a "Well-Informed Investor" shall be an institutional investor, a professional investor or any other investor who meets the following conditions: 1) he has confirmed in writing that he adheres to the status of well-informed investor and 2) he invests a minimum of € 125,000 (one hundred twenty five thousand Euro) in the company, or 3) he has been subject to an assessment made by a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC, by an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC or by a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in risk capital. These conditions do not apply to the Directors and other persons taking part in the management of the Company.
"Wholly Owned Subsidiary"	means any company or entity in which the Company has a 100% (one hundred per cent) ownership interest, except that where applicable law or regulations do not permit the Company to hold such a 100% (one hundred per cent) interest, "Wholly Owned Subsidiary" shall then mean any company or entity in which the Company holds the highest participation permitted under such applicable law or regulations

Title I - Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There exists among the existing Shareholders and all those who may become owners of Shares in the future, a public limited company (société anonyme) qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) under the name of STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAR.

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the Commune of Strassen, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, Subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Board.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest the funds available to it in securities representing risk capital (including in units or shares of other UCIs) and any other permitted assets under article 1 of the 2004 Law and CSSF circular 06/241, with the purpose of affording its Shareholders the results of the management of its assets in return of the risk they bear.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2004 Law.

Title II - Share Capital - Shares - Net Asset Value

Ar. 5. Share Capital - Classes - Compartments. The capital of the Company shall be represented by fully paid up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 12 hereof. The capital must reach one million euro (EUR 1,000,000.-) or the equivalent in the relevant currency within twelve months as of the date on which the Company has been authorized, and thereafter may not be less than this amount.

The initial capital of the Company shall be set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) or the equivalent in the relevant currency represented by thirty-one (31) fully paid up Shares with no par value, issued in the Compartment STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAR - Global Emerging Markets.

The Board may, at any time, issue different Classes which may differ inter alia in their fee structure, subscription and/or redemption procedures, minimum investment and/or subsequent holding requirements, type of target investors and distribution policy applying to them.

The Board shall establish a pool of assets constituting a Compartment (compartment) within the meaning of article 3 of the 2004 Law for each Class or for two or more Classes. Each such pool of assets shall be invested for the exclusive benefit of the relevant Compartment. The Board shall attribute a specific investment objective and policy, fee structures, risk profiles, durations, specific investment restrictions and a specific denomination to each Compartment.

The Board may create each Compartment for an unlimited or a limited period of time; in the latter case, the Board may, at the expiry of the initial period of time, prorogue the duration of the relevant Compartment once or several times. At the expiry of the duration of a Compartment, the Company shall redeem all the Shares in the relevant Class(es), in accordance with Article 9 below, notwithstanding the provisions of Article 25 below.

At each prorogation of a Compartment, the registered Shareholders shall be duly notified in writing, by a notice sent to their registered address as recorded in the register of Shares of the Company, one month prior to the prorogation becoming effective. The Private Placement Memorandum shall indicate the duration of each Compartment and, if appropriate, its prorogation.

The proceeds of the issue of each Class shall be invested in transferable securities of any kind and other assets permitted by law, pursuant to the investment objective and policy determined by the Board for the Compartment established in respect of the relevant Class or Classes, subject to the investment restrictions provided by law or determined by the Board.

The Company shall be considered as a single legal entity, however, in accordance with article 3 of the 2004 Law, the assets of one given Compartment shall only be liable for the debts, commitments and obligations which are attributable to such Compartment. As between the Shareholders, each Compartment shall be treated as a separate entity.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in USD, be converted into USD and the capital shall be the aggregate of the net assets of all Compartments.

For consolidation purposes, the Accounting Currency of the Company is the USD. The Reference Currency of each Compartment is described in the Private Placement Memorandum.

The Share capital of the Company shall be increased or decreased as a result of the issue by the Company of new fully paid up Shares or the repurchase by the Company of existing Shares from its Shareholders.

Art. 6. Form of Shares. The Company shall issue Shares in registered form only, in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Company shall normally not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

Any transfer of registered Shares shall be made by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Subject to the provisions of Articles 8, 11 and 12 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any Director or any officer of the Company or by any other person duly authorized thereto by the Board.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of Shareholders.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company recognises only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Company. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Share(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Company reserves the right to pay any

redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

The Company may decide to issue fractional Shares up to 3 decimal points. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

Payments of dividends, if any, will be made to the Shareholders by bank transfer.

Art. 7. Issue of Shares. The Board is authorised, without any limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Compartment, without reserving the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

In principle, no Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the relevant Compartment and Class is suspended pursuant to the provisions of Article 13 hereof. However, under exceptional circumstances including, but not limited to, when acquisitions approved by the Board prior to the commencement of a suspension period needs to be finalized, the Board may determine to issue Shares during a suspension period at the latest Net Asset Value per Share.

The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board may, in particular, decide that Shares of any Compartment shall only be issued during one or more Offering Periods or at such other frequency as provided for in the Private Placement Memorandum.

The Board may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and may fix a minimum initial investment and/or a minimum subsequent holding amount as further provided for in the Private Placement Memorandum. The Board may also, in respect of any one given Compartment and/or Class, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted will be detailed in the Private Placement Memorandum.

Until the Final Closing as determined by the Board, Shares will be offered at the Initial Subscription Price, plus an Equalisation Contribution and/or Late Interest (if any), as specified for each Class in the Private Placement Memorandum.

Thereafter Shares of any Compartment or Class, which is open or has been reopened for subscriptions, shall be issued at the Net Asset Value per

Share of the relevant Class and Compartment, as determined in compliance with Article 12 hereof, plus any additional premium, charges or fees as determined by the Board and disclosed in the Private Placement Memorandum. Any taxes, commissions and other fees incurred in the respective countries in which the Shares are sold will also be charged.

Shares shall be allotted only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board and described in the Private Placement Memorandum.

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company which qualifies as a réviseur d'entreprises agréé. Specific provisions relating to contribution in kind (if any) will be detailed in the Private Placement Memorandum.

The Board may delegate to any duly authorised Director, manager, officer or to any other duly authorised agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of the Shares to be issued and to deliver them.

The Company may reject any subscription in whole or in part, and the Board may, at any time and from time to time and in its absolute discretion without liability and without notice, discontinue the issue and sale of Shares of any Class in any one or more Compartments.

The Company may, in the course of its sales activities and at its discretion, cease issuing Shares, refuse subscription applications in whole or in part and suspend or limit, in compliance with Article 13 hereof, their sale to individuals or corporate bodies in particular countries or areas, for specific periods or permanently.

Art. 8. Transfer of Shares. Shares are transferrable in accordance with the provisions of these Articles and the Private Placement Memorandum.

Art. 9. Redemption of Shares. Shareholders are not entitled to request the Company to redeem all or part of their Shares, if the Special Section does not provide for such right to redeem Shares.

However, the founding Shareholder may request the Company to redeem all or part of its Shares subscribed for and paid in at the occasion of the incorporation of the Company at their respective Initial Subscription Price, as soon as capital has been drawn down from Investors in excess of the amount to be paid to the founding Shareholder upon such redemption.

The redemption price per Share, if provided for in the Special Section, shall be paid within a period as determined by the Board which shall not exceed ten (10) calendar days after the Net Asset Value per Share calculated in respect of the relevant Valuation Day, in accordance with such policy as the Board may from time to time determine, provided that all the documents necessary for the redemption have been received by the Company and unless legal constraints or other circumstances make it impossible to transfer the redemption amount, and subject to the provision of Article 13 hereof.

The redemption price shall be equal to the Net Asset Value per Share of the relevant Class, less such charges or fees (if any) at the rate provided for in the Private Placement Memorandum. The relevant redemption price may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine.

If as a result of any request for redemption, the number or the aggregate Net Asset Value of the Shares held by any Shareholder in any Class or Compartment would fall below such number or such value as determined by the Board and disclosed in the Private Placement Memorandum, the Company may decide that this request be treated as a request for redemption for the full balance of such Shareholder's holding of Shares in such Class and/or Compartment.

Further, if, on any given date, redemption requests pursuant to this Article exceed a certain level determined by the Board in relation to the number of Shares in issue of a specific Class or Compartment, the Board may decide that part or all of such requests for redemption will be deferred for a period and in a manner that the Board considers to be in the best interests of the Company as will be further set out in the Private Placement Memorandum. On the next Valuation Day(s) following that period, the unsatisfied part of these redemption requests will be met in priority to later requests.

A Shareholder may not withdraw his request for redemption of Shares except in the event of a suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares to be redeemed and, in such event, a withdrawal will only be effective if written notification is received by the Company before the termination of the period of suspension. If the request is not so withdrawn, the Company shall proceed to redeem the Shares on the first applicable Valuation Day following the end of the suspension of the calculation of the Net Asset Value of the Shares of the relevant Compartment.

The Board, at its sole discretion and on its own initiative, may decide to redeem Shares pro rata from all Shareholders as further described in the Private Placement Memorandum.

If the net assets of the relevant Compartment or Class on any particular Valuation Day fall at any time below the minimum level determined by the Board pursuant to Article 25 hereof, the Company, at its discretion, may redeem all the Shares then outstanding in the relevant Compartment or Class. All such Shares will be redeemed at the Net Asset Value per Share less any liquidation or other costs incurred. The Company will notify the Shareholders of the relevant Compartment and Class(es) prior to the effective date for the compulsory redemption by sending a notice directly to the relevant Shareholders at the address contained in the register of Shareholders. The notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the redemption operations.

The Company may at any time compulsorily redeem Shares from Shareholders who are excluded from the acquisition or ownership of Shares in the Company, any given Compartment or Class, pursuant to the procedure set forth in Article 11 hereof and the Private Placement Memorandum.

All redeemed Shares shall be cancelled.

Art. 10. Conversion of Shares. Conversions of Shares between Compartments are not possible.

Conversions of Shares between Classes of the same Compartment are possible under the conditions set forth in the Private Placement Memorandum.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares. Shares of the Company are available to Well-Informed Investors only.

The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any Prohibited Persons.

For such purposes the Company may:

(A) decline to issue any Shares, where it appears to it that such registry would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a Prohibited Person; and

(B) at any time require any person whose name is entered in, to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shares rests in a Prohibited Person; and

(C) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of Shareholders of the Company; and

(D) where it appears to the Company that any Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within thirty (30) days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(1) The Company shall serve a second notice (the "Purchase Notice") upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of such Shares, specifying the Shares to be purchased as aforesaid, the manner in which the purchase price will be calculated and the name of the purchaser.

Any such Purchase Notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said Shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the Share certificate or certificates representing the Shares specified in the Purchase Notice.

Immediately after the close of business on the date specified in the Purchase Notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of Shareholders.

(2) The price at which each such Share is to be purchased (the "Purchase Price") shall be an amount based on the latest available Net Asset Value per Share of the relevant Class as determined in accordance with Article 12 hereof, less any service charge provided therein.

(3) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board for the payment of the redemption price of the Shares of the relevant Class and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Purchase Notice) upon final determination of the purchase price following surrender of the Share certificate or certificates specified in such notice and unmatured dividend coupons attached thereto, if any. Upon service of the Purchase Notice as aforesaid such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank following effective surrender of the Share certificate or certificates as aforesaid. Any funds receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the Purchase Notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Compartment relating to the relevant Class or Classes. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorize such action on behalf of the Company.

(4) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any Purchase Notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

"Prohibited Person" as used herein does neither include any subscriber of Shares issued in connection with the incorporation of the Company as long as such subscriber holds such Shares, nor any securities dealer who acquires Shares with a view to their distribution.

Art. 12. Calculation of the Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share of each Class in each Compartment shall be calculated by the Central Administration under the responsibility of the Board with respect to each Valuation Day in accordance with Luxembourg law and accounting principles.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Compartment will be expressed in the Reference Currency of that Compartment as specified in the Private Placement Memorandum.

The Net Asset Value per Share of each Class in each Compartment on any Valuation Day is determined by dividing (i) the net assets of that Compartment attributable to such Class, being the value of the portion of that Compartment's gross assets less the portion of that Compartment's liabilities attributable to such Class, on such Valuation Day, by (ii) the number of Shares of such Class then outstanding, in accordance with the valuation rules set forth below.

The accounts of the Subsidiaries of the Company will not be consolidated with the accounts of the Company.

The underlying assets and liabilities will be valued in accordance with the valuation rules described below.

The subscription price and the redemption price of the different Classes may differ within each Compartment as a result of the differing fee structure and/or distribution policy of each Class. The assets of the Company shall include:

- (1) all equity or bond securities (whether listed or not), including shares or units of UCIs or SICARs;
- (2) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (3) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including securities or any other assets sold but not delivered);
- (4) all time notes, certificates of deposit, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (5) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company or the Custodian;
- (6) the Organisational Expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (7) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The valuation of the Company's assets shall be determined in accordance with broadly accepted valuation principles from the International Private Equity and Venture Capital valuation guidelines (IPEV Guidelines) Board (IPEV Board). The following general guidelines apply for the determination of the value of the Company's investments:

- (1) securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value;
- (2) Shares or units of UCIs or SICARs are valued on the basis of their latest available net asset value;
- (3) the value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;
- (4) all other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board or, to the

extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued at market value.

The Board may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

The liabilities of the Company shall include:

- (1) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (2) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (3) all accrued or payable expenses (including but not limited to Organisational Expenses, Operation and Administrative Expenses, Investment-Related Expenses, legal fees, administrative expenses, advisory fees, if any, management fees, custody fees, transfer agency fees and central administration fees as well as reasonable disbursements incurred by the service providers) and expenses, disbursements, and/or fees for Directors, employees and/or officers;
- (4) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- (5) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company;
- (6) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The value of all assets and liabilities not expressed in USD will be converted into USD at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Day. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Board.

The assets and liabilities shall be allocated as follows:

- (1) If multiple Classes relate to one Compartment, the assets attributable to such Classes shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of that Compartment, provided however that, within a Compartment, the Board is empowered to create Classes with (i) a specific distribution policy (such as entitling to distributions or not) and/or (ii) a specific subscription and redemption charge structure and/or (iii) a specific management or advisory fee structure and/or (iv) a specific assignment of distribution fees, Shareholder services or other fees and/or (v) a different currency or currency unit in which the Class may be quoted and/or (vi) the use of different hedging techniques in order to protect the value of the assets and returns quoted in the currency of the relevant Class in the reference currency of the relevant Compartment against long-term movements of their currency of quotation and/or (vii) such other features as may be determined by the Board from time to time in compliance with applicable law;
- (2) The proceeds to be received from the issue of Shares of any Class shall be applied in the books of the Company to the Compartment corresponding to that Class, provided that if several Classes are outstanding in such Compartment, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Compartment attributable to that Class;
- (3) The assets and liabilities and income and expenditure applied to a Compartment shall be attributable to the Class or Classes corresponding to such Compartment;
- (4) Where any asset is derived from another asset, such asset shall be attributable in the books of the Company to the same Class or Classes as the assets from which it is derived and on each revaluation of such asset, the increase or decrease in value shall be applied to the relevant Class or Classes;
- (5) Where the Company incurs a liability in relation to any asset of a particular Class or particular Classes within a Compartment or in relation to any action taken in connection with an asset of a particular Class or particular Classes within a Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Class or Classes;
- (6) In the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular Class, such asset or liability shall be allocated to all the Classes in the relevant Compartment pro rata to their respective Net Asset Values or in such other manner as determined by the Board acting in good faith, provided that (i) where assets of several Classes in the relevant Compartment are held in one account and/or are co-managed as a segregated pool of assets by an agent of the Board, the respective right of each Class shall correspond to the prorated portion resulting from the contribution of the relevant Class to the relevant account or pool, and (ii) such right shall vary in accordance with the contributions and withdrawals made for the account of the Class, as described in the Private Placement Memorandum, and finally (iii) all liabilities, whatever Class in any Compartment they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Company as a whole and shall be allocated to each Compartment pro rata to their respective Net Asset Values;

(7) Upon the payment of distributions to the Shareholders of any Class, the Net Asset Value of such Class shall be reduced by the amount of such distributions.

All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board or by any bank, company or other organization which the Board may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value per Share, in calculating the Net Asset Value per Share, shall be final and binding on the Company and present, past or future Shareholders.

For the purpose of this Article:

(1) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the Valuation Day with respect to which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;

(2) Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

(3) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Reference Currency of the relevant Compartment shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value per Share; and

(4) where on any Valuation Day the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company; provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Board.

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article are rules for determining the Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any Shares issued by the Company.

The net assets of the Company are at any time equal to the total of the net assets of the various Compartments. In determining the Net Asset Value per Share, income and expenditure are treated as accruing daily.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share, of the Issue and the Redemption of Shares. With respect to each Compartment, the Net Asset Value per Share and the price for the issue, redemption (if any) of Shares shall be calculated from time to time by the Company or any agent appointed thereto by the Company, at least once a year, at a frequency determined by the Board and specified in the Private Placement Memorandum as well as on each day by reference to which the Board approves the pricing of an issue or a redemption of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as a "Valuation Day".

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share of any particular Compartment and the issue and redemption of its Shares to and from its Shareholders:

(1) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation of the investments of the Company attributable to such Compartment quoted thereon;

(2) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposal or valuation of assets owned by the Company attributable to such Compartment would be impracticable;

(3) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or value on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment;

(4) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of Shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of Shares cannot, in the opinion of the Board, be effected at normal rates of exchange;

(5) when for any other reason the prices of any investments owned by the Company attributable to such Compartment cannot promptly or accurately be ascertained; or

(6) upon the publication of a notice convening a general meeting of Shareholders for the purpose of winding-up the Company.

The suspension of the determination of the Net Asset Value per Share of one or more Compartments and the issue and redemption of any Classes of a Compartment shall have no effect on the determination of the Net Asset Value per Share or on the issue and redemption of Shares of any other Compartment that is not suspended.

Any request for subscription or redemption shall be irrevocable except in the event of a suspension of the determination of the Net Asset Value per Share.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension will be given to Investors by registered mail and will be published in one or more newspaper(s) as the Board deems appropriate (if any). The CSSF will be informed of any such suspension. Notice will likewise be given to any subscriber or Shareholder as the case may be applying for subscription, conversion or redemption of Shares in the Compartment(s) concerned.

Title III - Administration and Supervision

Art. 14. Directors. The Company shall be managed by a Board composed of not less than three members, who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years. The Directors shall be elected by a general meeting of Shareholders, which shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office.

Directors shall be elected by the majority of the votes of the Shares present or represented at such general meeting.

Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting.

In the event of a vacancy in the office of Director, the remaining Directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next general meeting.

Art. 15. Board Meetings. The Board may choose from amongst its members a chairman and one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or any two Directors, in Luxembourg, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at the meetings of the Board and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Directors shall decide by a majority vote that another Director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

The Board may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be Directors or Shareholders of the Company. Unless otherwise stipulated by these Articles of Incorporation, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by e-mail, by telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Any Director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another Director as his proxy. A Director may represent several of his colleagues, but not all of them.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Directors may only act at duly convened meetings of the Board. The Directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the Directors, or any other number of Directors that the Board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two Directors.

Resolutions are taken by a majority vote of the Directors present or represented. In the event that at any meeting the number of votes for or against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all Directors shall have the same effect as resolutions voted at the board meetings; each Director shall approve such resolution in writing, by e-mail or telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 16. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy and investment restrictions as determined in Article 19 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

Art. 17. Corporate Signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two Directors or by the joint or single signature of any officer(s) of the Company or of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 18. Delegation of Power. The Board may delegate its powers, under its own responsibility, to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, who need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorizes, sub-delegate their powers.

Furthermore, the Board may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate.

The Board may also confer special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 19. Investment Policies and Restrictions. The Board has the power to determine (i) the investment policies to be applied in respect of each Compartment, (ii) the investment restrictions to be applied in respect of each Compartment (iii) the course of conduct of the management and business affairs of the Company, all within the investment powers and restrictions as shall be set forth by the Board in the Private Placement Memorandum, in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 20. Conflict of Interest. The Directors, the Investment Adviser and its Affiliates from time to time may be actively engaged in transactions on behalf of other investment funds, clients and accounts which involve the same securities and instruments in which the Company might invest. The Investment Adviser and its Affiliates may in particular provide investment advisory services to other investment funds, clients and accounts that have investment objectives similar or dissimilar to those of the Company and or Compartments and/or which may or may not follow investment programs similar to the Company, and in which the Company will have no interest. While the Investment Adviser advises, the case being, on the employment of a consistent investment program, the strategies of the Investment Adviser and/or its Affiliates used for other investment funds, clients or accounts could conflict with the transactions and strategies advised by the Investment Adviser in managing the Company or the Compartment and affect the prices and availability of the securities and instruments in which the Compartment invests.

The Investment Adviser and its Affiliates may give advice or take action with respect to any of their other clients which may differ from the advice given or the timing or nature of any action taken with respect to investments of the Company. It is the policy of the Investment Adviser to the extent possible, to allocate investment opportunities to the Compartment over a period of time on a fair and equitable basis relative to other funds, clients and accounts under their management. The Investment Adviser has no obligation to refer any investment opportunities to the Company which they may refer to other clients if, in its opinion, such transaction or investment appears to be unsuitable, impractical or undesirable for the Company.

Principals and employees, where applicable, of the Investment Adviser may choose to personally invest in the investment opportunities advised by the Investment Adviser.

The Investment Adviser and its respective members, officers and employees will devote as much of their time to the activities of the Company as they deem necessary and appropriate. By the terms of their respective agreements, the Investment Adviser and its Affiliates are not restricted from forming additional investment funds, from entering into other investment advisory relationships, or from engaging in other business activities, even though such activities may be in competition with the Company and/or may involve substantial time and resources of the Investment Adviser. These activities could be viewed as creating a conflict of interest in that the time and effort of the members, officers and employees of the Investment Adviser and its Affiliates will not be devoted exclusively to the business of the Company but will be allocated between the business of the Company and other advisers of the Investment.

Other present and future activities of the Directors, the Investment Adviser and/or its Affiliates may give rise to additional conflicts of interest.

In the event that the Company is presented with an investment proposal involving an asset owned (in whole or in part), directly or indirectly, by either a Director, the Investment Adviser or any Shareholder or Investor or any disposition of assets to aforementioned parties such interest will be fully disclosed to the Board. The Board must approve any such proposals referred to it before the investment or divestment is made.

According to the general principles of Luxembourg law, such decision will be made by the Board with loyalty, honesty and good faith provided that the Board will always act and enter into transactions bona fide on an arm's length basis in what they consider to be the best interest of the Company.

The Investment Adviser will inform the Board of any business activities in which the Investment Adviser is involved, directly or indirectly, and which are not related to the Company but could create an opportunity for conflicts of interest to arise in relation to the Company's investment activity. Such conflict of interests will also be disclosed to the Investors.

Art. 21. Indemnification of Directors. The Company will indemnify any Director, the Investment Adviser and its officers, directors, employees and associates (each an "Indemnitee") against all claims, liabilities, cost and expenses incurred in connection with its role as such, other than for gross negligence, fraud or wilful misconduct. Shareholders will not be individually obligated with respect to such indemnification beyond the amount of their investments in the Company.

The Indemnitees shall have no liability for any loss incurred by the Company or any Shareholder howsoever arising in connection with the services provided by them in accordance with this Private Placement Memorandum and Articles of Incorporation, and each Indemnitee shall be indemnified and held harmless out of the assets of the Company against all actions, proceedings, reasonable costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities incurred or sustained by an Indemnitee in or about the conduct of the Company's business affairs or in the execution or discharge of his duties, powers, authorities or discretions in accordance with the terms of the appointment of the Indemnitee, including without prejudice to the generality of the foregoing, any costs, expenses, losses or liabilities incurred by him in defending (whether successfully or otherwise) any civil proceedings concerning the Company or its affairs in any court whether in Luxembourg or elsewhere, unless such actions, proceedings, costs, charges, expenses, losses, damages or liabilities resulted from such Indemnitee's gross negligence, wilful misconduct or fraud.

Art. 22. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by an auditor (réviseur d'entreprises agréé) appointed by the general meeting of Shareholders and remunerated by the Company. The auditor shall fulfil all duties prescribed by the 2004 Law.

Title IV - General Meetings - Accounting Year - Distributions

Art. 23. General Meetings of Shareholders of the Company. The general meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders regardless of the Class to which they belong. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The general meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board.

It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one tenth of the Share capital.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at such place and time as specified in the notice of meeting, on 15 June at 15.00 of each year.

If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the previous Luxembourg Bank Business Day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda sent by mail at least eight (8) days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders or at such other address indicated by the relevant Shareholder. Such notice will indicate the time and place of such meeting and the conditions of admission thereto, will contain the agenda and will refer to the requirements of Luxembourg law with regard to the necessary quorum and majorities at such meeting. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

In accordance with Luxembourg law, the Board may determine other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters. Each Share of whatever Class is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or telefax transmission, such person need not be a Shareholder and who may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the general meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

A resolution to abandon the status of a SICAR must be taken by a unanimous vote of all Shareholders present or represented, subject to the CSSF's prior approval.

Art. 24. General Meetings of Shareholders of a Class or of Classes. The Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Compartment may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Compartment.

In addition, the Shareholders of any Class may hold, at any time, general meetings to decide on any matters which relate exclusively to such Class.

The provisions of Article 23, paragraphs 2, 3, 7, 8, 9, 10 and 11 shall apply to such general meetings.

Each Share is entitled to one vote in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. Shareholders may act either in person or by giving a proxy in writing or by cable, telegram, telex or facsimile transmission to another person who needs not be a Shareholder and may be a Director of the Company.

Unless otherwise provided for by law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment or of a Class are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, affecting the rights of the Shareholders of any Class vis-à-vis the rights of the Shareholders of any other Class or Classes, shall be subject to a resolution of the general meeting of Shareholders of such Class or Classes in compliance with article 68 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 25. Termination, Division and Amalgamation of Compartments or Classes. In the event that for any reason the value of the net assets of any Compartment or Class within a Compartment has decreased to, or has not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Compartment or Class, to be operated in an economically efficient manner, or in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation, or as a matter of economic rationalization, the Board may decide to offer to the Shareholders of such Compartment the conversion of their Shares into Shares of another Compartment under terms fixed by the Board or to compulsory redeem all the Shares of the relevant Class or Classes at their Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) as calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. Registered Shareholders shall be notified in writing prior to the effective date for the compulsory redemption, setting forth the reasons for and the procedure of the redemption operations.

Any request for subscription shall be suspended as from the moment of the announcement of the termination, the amalgamation or the transfer of the relevant Compartment.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraphs, the general meeting of Shareholders of any Class or Classes in any Compartment may, upon proposal from the Board, resolve to redeem all the Shares of the relevant Class or Classes of such Compartment and to refund to the Shareholders the Net Asset Value of their Shares (taking into account actual realisation prices of investments and realisation expenses) determined with respect to the Valuation Day on which such decision shall take effect. There shall be no quorum requirements for such general meeting of Shareholders, which shall resolve at the simple majority of those present and represented.

Assets which could not be distributed to their owners upon the implementation of the redemption will be deposited with the Custodian for a period of nine (9) months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the Caisse de Consignations on behalf of the persons entitled thereto.

All redeemed Shares shall be cancelled by the Company.

Under the same circumstances as provided in the first paragraph of this Article, the Board may decide to allocate the assets of any Compartment to those of another Compartment within the Company or to another Luxembourg SICAR or to another compartment within such other SICAR (the "new compartment") and to redesignate the Shares of the relevant Class or Classes as Shares of another Class (following a split or consolidation, if necessary, and the payment of the amount corresponding to any fractional entitlement to Shareholders). Such decision will be published in the same manner as described in the first paragraph of this Article (and, in addition, the publication will contain information in relation to the new compartment), one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request redemption of their Shares. Such redemption request will be carried out by the Company within a reasonable period of time subject to availability of liquid assets.

Under the same circumstances as provided in this Article, the Board may decide to reorganise a Compartment or a Class by means of a division into two or more Compartments or Classes. Such decision will be published in the same manner as described above (and, in addition, the publication will contain information about the two or more new Compartments) one month before the date on which the division becomes effective, in order to enable the Shareholders to request redemption or conversion of their Shares free of charge during such period.

Notwithstanding the powers conferred to the Board by the preceding paragraph, such a reorganisation of a Compartment or Class within the Company (by way of an amalgamation or division) may be decided upon by a general meeting of the Shareholders of the relevant Class or Classes and Compartment(s). There shall be no quorum requirements for such general meeting and it will decide upon such an amalgamation or division by resolution taken at the simple majority of those present or represented.

Art. 26. Accounting Year. The accounting year of the Company shall commence on the first day of January each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

Art. 27. Distributions. The general meeting of Shareholders of the Class or Classes issued in respect of any Compartment shall, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, determine how the results of such Compartment shall be disposed of, and may from time to time declare, or authorize the Board to declare, distributions.

For any Class or Classes entitled to distributions, the Board may decide to pay interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their respective addresses as specified in the register of Shareholders.

Distributions may be paid in such currency and at such time that the Board shall determine from time to time.

The Board may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Compartment relating to the relevant Class or Classes.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Further provisions governing the payment of distribution are contained in the Private Placement Memorandum.

Title V - Final Provisions

Art. 28. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of April 5, 1993 on the financial sector (herein referred to as the "Custodian").

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2004 Law.

If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find another bank to be custodian in place of the retiring Custodian, and the Board shall appoint such bank as custodian of the Company's assets. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

If the custody agreement is terminated, the Board will appoint a new custodian within two months, in accordance with the 2004 Law.

Art. 29. Dissolution of the Company. The Company may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in Article 31 hereof.

Art. 30. Liquidation. Subject to the CSSF's prior approval, liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and the compensation.

Art. 31. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the 2004 Law, as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitional dispositions

(1) The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

(2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held on 15 June 2012.

Subscription and payment

The appearing party "RISING STAR AG", afore mentioned and acting as sole shareholder, has subscribed and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

thirty-one Shares 31

All the Shares have been entirely paid up in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), or the equivalent in the relevant currency, is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in Article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its incorporation by the notary are estimated at approximately thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole shareholder

The above-named party, representing, in its capacity as sole shareholder, the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at three (3).

2. The following persons are appointed Directors:

- Mr Peter B. Zábóji, Chairman of the Board of Directors, born on 25 December 1943 in Budapest, Hungary, residing in Dufourstrasse, 117, CH-9000 St. Gallen, Switzerland;
- Mr Philippe Roesch, born on 18 July 1967 in Strasbourg, France, residing in Schumannstraße, 64, D-60325 Frankfurt am Main, Germany; and
- Mr Jean-Benoît Lachaise, born on 16 April 1965 in Villers Semeuse, France, residing in 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The following is appointed independent auditor:

"KPMG AUDIT", a société à responsabilité limitée having its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 103.590).

4. The registered office of the Company is set at 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

5. The term of office of the Directors ends at the general meeting of Shareholders to be held in 2017.

The term of office of the independent auditor shall end at the general meeting of Shareholders to be held in 2012.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder appearing signed together with Us notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange/Attert (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"RISING STAR AG", une société établie conformément au droit suisse, ayant son siège social au Müligässli, 1, 8598 Bottighofen, Suisse,

représentée par M. Christian Lennig, Rechtsanwalt, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Bottighofen, Suisse, le 23 septembre 2011.

Cette procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera jointe au présent acte pour être soumise conjointement aux autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte, tel que suit, des statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes:

Titre Préliminaire - Définitions

"Loi de 2004"	la loi luxembourgeoise du 15 juin 2004 sur la société d'investissement en capital à risque (SICAR) telle qu'amendée de temps en temps
"Devise comptable"	monnaie dans laquelle les comptes de la Société sont tenus, c'est-à-dire USD ou \$
"Affilié"	à propos d'une entité, toute entité qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlée par ou est placée sous le contrôle commun avec cette entité
"Article"	un article dans ces Statuts
"Statuts"	désigne les présents statuts de la Société
"Auditeur"	l'auditeur de la Société qualifiant en tant que réviseur d'entreprises agréé
"Conseil d'Administration"	le conseil d'administration de la Société
"Administration Centrale"	toute personne nommée par le Conseil d'Administration, à sa discrétion mais en conformité avec le droit luxembourgeois en tant qu'agent administratif de la Société au Luxembourg
"Classe"	toute classe dans laquelle les actions d'un Compartiment sont émises
"Clôture"	désigne pour chaque Compartiment la date à laquelle la société (en toute discrétion) accepte les applications pour souscrire des actions dans un tel Compartiment
"Engagement"	l'engagement à souscrire des actions pour une somme maximale, laquelle a été consentie à la société par un investisseur par rapport à un Compartiment, conformément aux termes d'un Contrat de Souscription

"Société"	STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAR
"Compartiment"	tout compartiment de la Société en conformité avec l'article 3 de la Loi de 2004
"CSSF"	la Commission de Surveillance du Secteur Financier, commission luxembourgeoise de supervision du secteur financier
"Dépositaire"	tout établissement de crédit au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée, qui est nommé en tant que dépositaire de la société par le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations luxembourgeoises
"Administrateur"	un Administrateur nommé au Conseil d'Administration
"Entité"	toute société anonyme, une société à responsabilité limitée, un trust, une association, une société immobilière, une association n'ayant pas la personnalité juridique ou tout autre personne morale
"Égalisation de Contribution"	le montant de leur Engagement à payer par des Investisseurs ultérieurs dans le Compartiment concerné correspondant au montant total de leur Engagement qui a déjà été prélevé et payé par des Investisseurs Préalables
"EUR" ou "€"	monnaie ayant cours légal dans les membres de l'Union Européenne qui ont adopté la monnaie unique conformément au Traité de Maastricht tel qu'amendé de temps en temps
"Année Financière"	l'année financière de la Société
"Liquidation, Clôture finale"	désigne pour chaque compartiment la dernière date à laquelle la société (en toute discrétion) accepte les applications pour souscrire des actions dans un tel Compartiment, comme stipulé dans la Section Spéciale
"Prix Initial de Souscription"	prix auquel les Actions de chaque Classe dans chaque Compartiment sont émises jusqu'à (et en ce compris) la fin de la Période d'Offre de ce Compartiment et de cette Classe, tel que indiqué pour chaque Classe de chaque Compartiment dans le Private Placement Memorandum
"Conseiller en Investissement"	toute Entité qui peut être nommée en tant que conseiller en investissement d'un ou plusieurs Compartiments de la Société, conformément aux dispositions d'un accord de conseil en investissement, tel que décrit pour chaque compartiment dans la Section Spéciale
"Dépenses Liées aux Investissements"	les frais et dépenses liés aux investissements présents et futurs de la Société ainsi qu'aux ventes présentes ou futures de ces investissements de la Société, en ce compris les honoraires et dépenses des consultants et conseillers engagés à cet effet
"Investisseur"	tout investisseur qui a signé et renvoyé un Contrat de Souscription (afin d'écartier tout doute, ce terme comprend, si nécessaire, les Actionnaires)
"Intérêts de Retard"	l'intérêt de paiement à payer par un investisseur ultérieur sur l'Égalisation de Contribution en accord avec les clauses spécifiées dans la Section Spéciale
"Jour Ouvrable Bancaire au Luxembourg"	tout jour au cours duquel les banques au Luxembourg sont ouvertes pour les opérations courantes
"Valeur Nette d'Inventaire"	la valeur nette d'inventaire de la Société calculée conformément à l'article 12 des Statuts
"Période d'Offre"	en ce qui concerne les Compartiments ou les Classes particulières, la période pendant laquelle les Actions sont offertes à la souscription comme indiqué le cas échéant au Private Placement Memorandum
"Frais d'Administration et de Fonctionnement"	<ul style="list-style-type: none"> - tous les frais et dépenses encourus pour la production et la distribution des comptes et rapports concernant la Société ainsi que les valorisations et certifications requises aux suites du Private Placement Memorandum et des Statuts, comprenant les honoraires correspondants des auditeurs; - tous les honoraires et frais facturés par les avocats, comptables et autres conseillers professionnels nommés par la Société; - tous les autres frais, honoraires et dépenses concernant le fonctionnement et l'administration de la Société (autres que les Dépenses Liées aux Investissements encourues par résultat d'une indemnisation en conformité avec le Private Placement Memorandum et les Statuts)
"Frais d'Etablissement"	a le sens qui lui attribué pour chaque Compartiment dans la Section Spéciale du Private Placement Memorandum

"Personne"	toute société anonyme, une société à responsabilité limitée, un trust, une association, une société immobilière, une association n'ayant pas la personnalité juridique ou tout autre entité légale
"Personne Non Autorisée"	chaque personne, société, association ou personne morale, si dans la seule opinion du Conseil d'administration la détention d'actions serait nuisible pour les intérêts des actionnaires existants de la société, si ça résulterait dans un manquement d'une loi ou réglementation quelconque, du Luxembourg ou de l'étranger, ou si en tant que résultat la société deviendrait victime de désavantages fiscaux, amendes ou pénalités qui autrement ne se serait pas produit
"Private Placement Memorandum"	le Private Placement Memorandum de la Société
"Devise de référence"	la devise de référence de chaque Compartiment comme spécifiée dans la Section Spéciale
"Registre"	le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg
"Section"	une section du Private Placement Memorandum
"Actionnaire(s)"	investisseur(s) qui a(ont) acquis des Actions
"Actions"	actions dans le capital de la Société
"SICAR"	société d'investissement en capital à risque
"Section Spéciale"	la section spéciale du Private Placement Memorandum
"Contrat de Souscription"	l'accord devant être complété et envoyé par chaque Investisseur à la Société ou ses agents par rapport à la souscription d'Actions du Compartiment correspondant
"Filiale"	toute société ou entité contrôlée par le société (y compris toute filiale à 100 pour cent)
"Investisseur Subséquent"	a le sens qui lui attribué dans la Section Spéciale du Private Placement Memorandum
"OPC"	un Organisme de Placement Collectif
"USD"	la devise légale des États-Unis d'Amérique
"Ressortissant des Etats Unis"	les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires, ou toute zone soumise à leur juridiction, ainsi que tout citoyen ou résident américain
"Jour d'Evaluation"	tout Jour Bancaire Ouvrable à Luxembourg que le Conseil d'Administration désignera à sa discrétion pour le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action
"Investisseur Averti"	au sens de l'article 2 de la Loi de 2004, est "Investisseur Averti" l'investisseur institutionnel, l'investisseur professionnel, ainsi que tout investisseur qui répond aux conditions suivantes: 1) il a déclaré par écrit qu'il adhère au statut d'investisseur averti et 2) il investit un minimum de € 125.000 (cent vingt-cinq milles euros) dans la société, ou 3) il bénéficie d'une appréciation, de la part d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/EC, d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/EC ou d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/EC certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate un placement en capital à risque Ces conditions ne s'appliquent pas aux Administrateurs et aux autres personnes intervenant dans la gestion de la Société.
"Filiale détenue à 100%"	toute société ou entité dont la Société est propriétaire à 100% (cent pour cent), étant entendu que lorsque le droit applicable n'autorise pas la Société à détenir cent pour cent du capital, "filiale détenue à 100%" (cent pour cent) signifiera toute société ou entité dans laquelle la Société détient la plus haute participation autorisée par le droit applicable

Titre I^{er} - Dénomination - Durée - Objet - Siège Social

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe entre les Actionnaires actuels et tous ceux qui deviendront propriétaires d'Actions une société anonyme sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque sous la dénomination de STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAR.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi en la commune de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, des Filiales, ou d'autres bureaux, peuvent être établis tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sur simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements politiques ou militaires exceptionnels, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en titres représentatifs de capital à risque (en ce compris des parts ou actions détenues dans d'autres OPC), ainsi que tout autre actif autorisé aux termes de l'article 1 de la Loi de 2004 et de la circulaire CSSF 06/241 avec l'objectif de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs en contrepartie du risque qu'ils supportent.

La Société peut prendre toute mesure et effectuer toute transaction qu'elle juge utile à la réalisation et au développement de son objet au sens le plus large autorisé de la Loi de 2004.

Titre II - Capital Social - Actions - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 5. Capital Social - Classes - Sous-Fonds. Le capital de la Société sera représenté par des Actions entièrement libérées, sans mention de valeur nominale, et sera à tout moment égal à la somme des avoirs nets de la Société conformément à l'Article 12 ci-après. Le capital de la Société doit atteindre un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) ou l'équivalent de la devise concernée. dans les douze mois qui suivent la date à laquelle la Société a été enregistrée et ensuite ne peut être inférieur à ce montant.

Le capital initial de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) ou l'équivalent de la devise concernée représenté par trente et une (31) Actions, entièrement libérées et sans désignation de valeur nominale et émises dans le Compartiment STAR Private Equity Opportunities S.A. SICAR - Global Emerging Markets.

Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, émettre différentes Classes qui peuvent se différencier, entre autres, par leur structure de frais, leur procédures de souscription ou de rachat, leur exigences d'investissement minimum ou de détention minimale, le type d'investisseurs ciblés ou leur politique de distribution.

Le Conseil d'Administration établira une masse d'avoirs constituant un Sous-fonds, un compartiment au sens de l'Article 3 de la Loi de 2004, pour chaque Classe ou pour deux ou plusieurs Classes, de la manière décrite dans le Private Placement Memorandum de la Société. Chaque masse d'avoirs sera investie pour le bénéfice exclusif du Sous-fonds concerné. Le Conseil d'Administration déterminera pour chaque Sous-fonds un objectif et une politique d'investissement spécifique, des structures tarifaires, des profils de risque, des durées, des restrictions d'investissement spécifiques ainsi qu'une dénomination spécifique.

Le Conseil d'Administration peut établir chacun des Sous-fonds pour une durée illimitée ou au contraire limitée: dans ce dernier cas, le Conseil d'Administration peut, au terme de la durée limitée, proroger la durée de vie du Sous-fonds concerné une ou plusieurs fois. Au terme de la durée de vie du Sous-fonds, la Société rachètera toutes les Actions des Classes concernées, conformément à l'Article 9 ci-après, nonobstant les dispositions de l'Article 25.

Lors de chaque prorogation d'un Sous-fonds, les Actionnaires nominatifs seront dûment informés par avis écrit envoyé un mois à l'avance à leur adresse telle que renseignée dans le registre des Actions de la Société.

Les produits de l'émission d'Actions d'une Classe sera investi en valeurs mobilières de toute sorte et autres avoirs autorisés par la loi, dans le respect de l'objectif et de la politique d'investissement déterminés par le Conseil d'Administration pour le Sous-fonds établi en considération de la ou des Classe(s) en question, et des restrictions d'investissement établies par la loi ou par le Conseil d'Administration.

La Société sera considérée comme une seule et même entité juridique. Toutefois, conformément à l'article 3 de la loi de 2004, les avoirs d'un Compartiment donné ne répondront que des dettes, engagements, obligations et responsabilités qui sont attribuables à ce Compartiment. Dans les relations des Actionnaires entre eux, chaque Compartiment sera traité comme une entité séparée.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en USD, convertis en USD et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les Compartiments.

Afin de consolidation de ses comptes, la devise de comptabilité de la Société sera le USD. La devise de comptabilité de chaque compartiment étant décrit dans le Private Placement Memorandum.

Le capital social de la Société augmentera ou diminuera suite à l'émission par la Société de nouvelles Actions totalement libérées ou au rachat par la Société d'Actions existantes à ses Actionnaires.

Art. 6. Forme des Actions. La Société émettra des Actions uniquement sous forme nominative, en conformité avec la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les Actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre devra contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant payé sur chaque Action.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription au registre des Actionnaires. En principe, la Société n'émettra pas de certificat constatant cette inscription, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

Le transfert d'Actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire valablement constitué à cet effet. Pour autant que les dispositions des Articles 8, 11 et 12 ci-après soient respectées, tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devra être signée par un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société, ou par toute autre personne désignée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Les Actionnaires ayant droit à des Actions nominatives devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire en nom ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention en sera faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société reconnaît seulement un propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de ces Actions est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur ces Actions désigneront un mandataire pour représenter la propriété de ces Actions à l'égard de la Société. A défaut de désigner ce mandataire, tous les droits attachés à ces Actions seront suspendus. Par ailleurs, la Société se réserve le droit, dans le cas d'Actionnaires conjoints, de payer les produits du rachat, distributions ou autres paiements au premier détenteur enregistré seulement, que la Société peut considérer comme étant le représentant de tous les détenteurs conjoints, ou à tous les Actionnaires conjoints ensemble, à son entière discrétion.

La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à trois points de décimale. De telles fractions d'Actions ne confèrent pas le droit de vote mais donneront droit à une fraction correspondante des avoirs de la Société sur une base proportionnelle.

Le paiement des dividendes, le cas échéant, sera fait aux Actionnaires, pour les Actions nominatives, par virement bancaire.

Art. 7. Emission des Actions. Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre, à tout moment et sans limitation aucune, des Actions sans mention de valeur et entièrement libérées, dans chaque Classe et dans chaque Compartiment, sans réserver aux Actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

En principe, aucune action ne sera émise à aucun moment si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action dans le Compartiment ou la Classe concernés est suspendue conformément aux dispositions de l'Article 13 ci-après. Cependant, en vertu de circonstances exceptionnelles incluant, mais sans limitation, quand des acquisitions approuvées par le Conseil d'Administration préalablement au commencement d'une période de suspension doivent être finalisées, le Conseil d'Administration pourra décider d'émettre des Actions au cours d'une période de suspension à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Le Conseil d'Administration peut imposer des restrictions à la fréquence d'émission des Actions. Le Conseil d'Administration peut, en particulier, décider que les Actions de tout Compartiment devront uniquement être émises pendant une ou plusieurs Périodes d'Offres ou à telle autre fréquence prévue dans le Private Placement Memorandum.

Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission des Actions (consistant notamment en la nécessité d'exécuter des documents de souscription et de fournir les informations que le Conseil d'Administration juge nécessaire) et fixer un montant minimum d'investissement initial et/ou un montant minimum de détention subséquente tel que précisé dans le Private Placement Memorandum. Le Conseil d'Administration peut aussi, pour un Compartiment et/ou une Classe déterminés, appliquer des frais de souscription et a le droit de lever partiellement ou entièrement ces frais de souscription. Toutes les conditions auxquelles l'émission des Actions peut être soumise sont détaillées dans le Private Placement Memorandum.

Jusqu'à la Clôture Définitive, telle que déterminée par le Conseil d'Administration, les Actions seront proposées au Prix Initial de Souscription, plus égalisation de contribution et/ ou intérêt de retard (le cas échéant), tel qu'il a été fixé dans le Private Placement Memorandum pour chaque Classe de chaque Compartiment.

Par la suite les Actions de chaque Compartiment ou Classe, ouvert ou rouvert à souscription, sont émises sur base de la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Classe concernée dans le Compartiment concerné, telle que déterminée à l'Article 12 ci-après majoré par une prime, des droits ou des frais tels que déterminés par le Conseil d'Administration et décrits dans le Private Placement Memorandum. Toutes les taxes, commissions et autres frais supportés dans les pays où les Actions de la Société seront vendues seront également pris en compte pour déterminer le prix d'émission des Actions.

Les Actions seront allouées après acceptation de la souscription et paiement du prix d'émission. Le prix d'émission devra être payé avant l'émission des Actions. Le paiement sera fait dans les conditions et limites de temps déterminées par le Conseil d'Administration et décrites dans le Private Placement Memorandum.

La Société pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire le rapport d'évaluation de l'auditeur de la Société, lequel auditeur est un réviseur d'entreprises agréé. Les conditions spécifiques à la réalisation des apports en nature sont détaillées dans le Private Placement Memorandum.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir en paiement le prix des Actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

La Société peut rejeter toute souscription en totalité ou en partie, et le Conseil d'Administration peuvent, à tout moment et de temps en temps et à leur entière discrétion, sans responsabilité et sans préavis, abandonner l'émission et la vente des Actions de toute Classe d'un ou plusieurs Compartiments.

La Société peut, dans le cadre de ses activités de vente et à sa discrétion, cesser d'émettre des Actions, rejeter toute demande de souscription en tout ou en partie et suspendre ou limiter conformément à l'Article 13 ci-après, à tout moment et périodiquement, l'émission et la vente d'Actions au profit de personnes physiques ou morales de pays ou régions spécifiques.

Art. 8. Transfert des Actions. Les actions sont transférables en conformité avec les dispositions de ces Articles et du Private Placement Memorandum.

Art. 9. Rachat des Actions. Un Actionnaire n'est pas autorisé à demander le rachat total ou partiel de ses Actions auprès de la Société, si la Section Spéciale ne prévoit pas un tel droit. Cependant, l'Actionnaire fondateur peut demander à la Société d'effectuer le rachat total ou partiel de ses Actions souscrites et libérées lors de la constitution de la Société à leur Prix Initial de Souscription, dès lors que le capital en sus du montant à payer à l'Actionnaire fondateur lors d'un tel rachat a été tiré des Investisseurs.

Le paiement du prix de rachat par Action, si prévu par la Section Spéciale, sera effectué dans une période déterminée par le Conseil d'Administration et qui ne devra pas excéder dix (10) jours suivant le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, calculée en respect de la Date d'Evaluation, comme déterminé en conformité avec la politique déterminée de temps à autre par le Conseil d'Administration, à condition que tous les documents nécessaires au rachat aient été reçus par la Société, à moins que des dispositions légales ou d'autres circonstances rendent le transfert du montant du rachat impossible, selon les dispositions de l'Article 13 ci-après.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire Ajustée par Action de la Classe concernée, diminuée des frais ou honoraires (s'il y a lieu) au taux fixé par le Private Placement Memorandum. Ce prix de rachat pourra être arrondi vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche ainsi que le Conseil d'Administration le déterminera.

Au cas où une demande de rachat d'Actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la Valeur Nette d'Inventaire totale des Actions qu'un Actionnaire détient dans toute Action d'un Compartiment en-dessous du nombre ou de la valeur déterminé(e) par le Conseil d'Administration dans le Private Placement Memorandum, la Société pourra décider que cette demande sera considérée comme une demande de rachat de toutes les Actions que cet Actionnaire détient dans une telle Classe et/ou Compartiment.

En outre, si à une date donnée, des demandes de rachats conformément à cet article excèdent un certain niveau déterminé par le Conseil d'Administration en rapport avec le nombre d'Actions en rapport avec une Classe ou un Compartiment spécifique(s), le Conseil d'Administration peut décider qu'une partie ou toutes les demandes de rachat ou de conversion seront différées pour une durée et d'une manière que le Conseil d'Administration considérera être dans le meilleur intérêt de la Société conformément aux dispositions du Private Placement Memorandum. Lors des Dates d'Evaluation suivant cette période, les demandes de rachat non satisfaites seront traitées en priorité par rapport aux demandes ultérieures.

Un Actionnaire ne peut retirer sa demande de rachat de ses Actions sauf dans le cas d'une suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions et, dans ce cas, un retrait sera seulement effectif si la Société a reçu une confirmation écrite avant la fin de la période de suspension. Si la demande n'est pas retirée dans ces conditions, la Société procédera au rachat des Actions au premier Jour d'Evaluation applicable suivant la fin de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions du Compartiment concerné.

Le Conseil d'Administration, à titre discrétionnaire et sur sa propre initiative, peut décider de procéder au rachat des actions pro rata de tous les Actionnaires tel que décrit dans le Private Placement Memorandum.

Si les avoirs nets du Compartiment ou de la Classe correspondant à une date déterminée d'évaluation deviennent inférieurs au montant minimum déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 25 ci-dessous, la Société peut, à sa seule discrétion, racheter toutes les Actions en circulation. Toutes ces Actions seront rachetées à la Valeur Nette d'Inventaire par Actions diminuée des coûts de liquidation et autres coûts. La Société informera les Actionnaires du Compartiment correspondant avant la date de rachat forcé en envoyant une notice directement aux Actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des Actionnaires. La notice indiquera les raisons et la procédure des opérations de rachat.

La Société peut à n'importe quel moment procéder au rachat forcé des Actions des Actionnaires qui sont exclus de l'acquisition ou de la possession d'Actions dans la Société, de tout Compartiment ou Classe, conformément à la procédure

présentée dans l'Article 11 ci-après et dans le Private Placement Memorandum. Toutes les Actions rachetées seront annulées.

Art. 10. Conversion des Actions. Les conversions d' Actions entre Compartiments ne sont pas possibles.

Les conversions d'Actions entre les Classes d'un même Compartiment sont possibles dans les conditions établies dans le Private Placement Memorandum.

Art. 11. Restrictions à la Propriété des Actions. Les Actions de la Société ne sont disponibles que pour les Investisseurs Avertis.

La Société peut restreindre ou empêcher la possession de ses Actions par toute Personne Non Autorisée.

A ces fins, la Société peut:

(a) refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette inscription ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces Actions à une Personne Non-Autorisée ou à une personne détenant plus d'un certain pourcentage de participation dans le capital tel que déterminé par le Conseil d'Administration; et

(b) à tout moment, demander à toute personne figurant au registre des Actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une Personne Non-Autorisée ou, si par cette inscription au registre, une Personne Non-Autorisée deviendrait le bénéficiaire économique de ces Actions; et

(c) refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale d'Actionnaires de la Société, le vote de toute Personne Non-Autorisée; et

(d) s'il apparaît à la Société qu'une Personne Non-Autorisée, seule ou conjointement, est le bénéficiaire économique des Actions de la Société, celle-ci pourra l'enjoindre de vendre ses Actions et de prouver cette vente à la Société endéans les trente (30) jours suivant cette injonction. Si l'Actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder d'office ou faire procéder par tout Actionnaire au rachat forcé de l'ensemble des Actions détenues par cet Actionnaire, en respectant la procédure suivante:

- La Société enverra un second préavis (appelé ci-après «Avis de Rachat») à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des Actionnaires comme étant le propriétaire des Actions à racheter; l'Avis de Rachat indiquera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé et le nom de l'acheteur.

L'Avis de Rachat sera envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée prépayée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des Actionnaires. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats représentant les Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat.

Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour indiqué dans l'Avis de Rachat, l'Actionnaire en question cessera d'être propriétaire des Actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et son nom sera rayé du registre des Actionnaires.

- Le prix auquel chaque Action mentionnée dans l'Avis de Rachat sera rachetée (appelé ci-après «Prix de Rachat») sera basé sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire Ajustée par Action disponible de la Classe concernée, tel que déterminé en conformité avec à l'Article 12 ci-dessous, déduction faite des commissions qui y sont également prévues.

- Le paiement du Prix de Rachat à l'ancien propriétaire sera normalement effectué dans la monnaie de paiement du prix de rachat des Actions de la Classe concernée telle que déterminée par le Conseil d'Administration et sera déposé pour le paiement à l'ancien propriétaire par la Société auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (telle qu'indiquée dans l'Avis de Rachat), après détermination finale du Prix de Rachat, suivant remise du ou des certificats d'Actions tels que spécifiés dans l'avis et des coupons n'étant pas encore arrivés à maturité qui y sont attachés. Dès la signification de l'Avis de Rachat, l'ancien propriétaire des Actions ne pourra plus faire valoir de droit sur ces Actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de recevoir le Prix de Rachat (sans intérêts) de la banque, après remise effective du ou des certificats d'Actions susmentionnés. Au cas où les fonds à recevoir par un Actionnaire n'auraient pas été réclamés dans les cinq ans suivant la date indiquée dans l'Avis de Rachat, ces fonds ne pourraient plus être réclamés et reviendront au Compartiment de la ou des Classes concernées. Le Conseil d'Administration aura tous les pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

- L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par cet Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y a pas de preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne ou que la propriété réelle des Actions est autre que celle apparue à la Société à la date de l'Avis de Rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

L'expression "Personne Non Autorisée" telle qu'utilisée ici ne renvoie ni au souscripteur d'Actions de la Société émises au moment de la constitution de la Société, ni à un quelconque distributeur qui acquière des Actions lors d'une émission d'Actions par la Société en vue de les distribuer.

Art. 12. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment sera calculée par l'Administration Centrale sous la responsabilité du Conseil d'Administration à chaque Date d'Evaluation conformément au droit luxembourgeois et aux principes comptables.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment sera exprimée dans la Devise de Référence de ce Compartiment tel que précisée pour chaque Compartiment dans le Private Placement Memorandum.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action de chaque Classe dans chaque Compartiment à une Date d'Évaluation sera calculée en divisant (i) les avoirs nets de ce Compartiment attribuable à cette Classe, à savoir la valeur de la portion des avoirs bruts de ce Compartiment attribuables à cette Classe moins la portion des obligations et engagements de ce Compartiment attribuables à cette Classe à cette Date d'Évaluation, par (ii) le nombre d'Actions de cette Classe en circulation à cette date, en conformité avec les règles d'évaluation décrites ci-après.

Les comptes des Filiales de la Société ne seront pas consolidés avec les comptes de la Société. Les avoirs et obligations sous-jacents seront par conséquent évalués conformément aux règles d'évaluation établies ci-dessous.

Le prix de souscription et de rachat applicables aux différentes Classes pourrait varier au sein de chaque Compartiment en raison de la structure de coût et/ou de la politique de distribution propre(s) à chaque Classe.

Le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des différentes Classes s'effectuera de la manière suivante:

Les avoirs de la Société comprendront:

1. actions ou titres obligataires (cotés ou non), en ce compris les actions ou parts d'OPC ou de SICAR;
2. toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus ou courus;
3. tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris, de titres ou d'autres avoirs dont le prix n'a pas encore été encaissé);
4. tous les billets, certificats de dépôt, titres, reconnaissance, obligations sans garantie, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété de ou conclus par la Société;
5. tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions en espèces à recevoir par la Société dans la mesure où la Société ou la banque dépositaire pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
6. les Frais d'Établissement de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties;
7. tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valorisation des actifs de la Société sera déterminée en accord avec les principes de valorisation généralement acceptés des recommandations de valorisation du Conseil de l'International Private Equity and Venture Capital (Recommandations IPEV). Les recommandations générales suivantes s'appliquent à la détermination de la valeur des investissements de la Société:

1. Les titres cotés sur une bourse ou négociés sur un marché réglementé seront évalués sur base de leur dernière cote ou prix disponible.
2. Les actions ou parts d'OPC seront évalués sur base de leur dernière valeur nette d'inventaire disponible.
3. La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs. S'il s'avère toutefois improbable que cette valeur puisse être touchée en entier, la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
4. Tous les autres titres ou avoirs, en ce compris les titres de dettes et les titres pour lesquels un prix de cotation fiable n'est pas disponible, seront évalués sur base de cotation fournie par des Évaluateurs ou des agences de pricing approuvés par le Conseil d'Administration, ou dans la mesure où ces prix ne sont pas représentatifs des valeurs de marché respectives, les titres ou avoirs concernés seront évalués par le Conseil d'Administration à leur juste valeur et de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration. Les instruments financiers détenus par la Société arrivant à maturité endéans 90 jours seront évalués conformément à la valeur de marché.

Le Conseil d'Administration peut autoriser l'usage d'autres méthodes d'Évaluation s'il considère que l'Évaluation qui en découle reflète plus justement la valeur des avoirs de la Société. Ces méthodes seront alors appliquées d'une manière constante. L'administration centrale s'en remet valablement lors du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire aux changements approuvés par la Société.

Les engagements de la Société comprendront:

- a) tous les emprunts et autres engagements relatifs à un emprunt (en ce compris les obligations convertibles), effets et comptes exigibles;
- b) tous les intérêts courus sur des emprunts et autres engagements relatifs à des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement de ces emprunts et autres obligations);
- c) tous les frais courus ou à payer (y compris mais sans limitation aux Frais d'Établissement, Frais d'Administration et de Fonctionnement, Dépenses Liées aux Investissements, les frais administratifs, commissions de conseil, si applicables, frais de gestion, honoraires du dépositaire, de l'agent de transfert et de l'Administration Centrale ainsi que les débours raisonnables avancés par les prestataires de services) et les frais, débours et/ou honoraires pour les Administrateurs, employés et/ou un fondé de pouvoir de la Société;

d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société, lorsque la Date d'Evaluation coïncide ou est postérieure avec la date de référence à laquelle ces obligations sont attribuées à leur titulaire;

e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au jour d'évaluation concerné, tel que déterminé par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi que tout montant que le Conseil d'Administration peut considérer comme allocation appropriée compte tenu des responsabilités de la Société; et

f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit qui sont conformes au droit luxembourgeois. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par la Société et pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier au périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

La valeur des avoirs et obligations d'un Compartiment qui ne sont pas exprimés en USD sera convertie en USD au taux de change déterminé au Jour d'Evaluation. Si le cours n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé avec prudence et bonne foi, conformément aux procédures établies par le Conseil d'Administration.

Les avoirs et engagements seront affectés comme suit:

(1) Si différentes Classes se rattachent au même Compartiment, les avoirs attribuables à ces Classes seront investis ensemble conformément à la politique d'investissement propre au Compartiment concerné à condition toute fois qu'au sein du Compartiment le Conseil d'Administration soit autorisé à définir des Classes ayant (i) une politique de distribution spécifique (autorisant ou interdisant les distributions), et/ou (ii) des frais de souscription et de rachat spécifiques, et/ou (iii) des frais de gestion ou de conseil propres, et/ou (iv) un ordre spécifique de distribution, des services aux actionnaires ou d'autres frais, et/ou (v) la devise dans laquelle la Classe peut être cotée et basée sur le taux de change entre cette devise et la devise de référence du Compartiment concerné, et/ou (vi) l'utilisation de techniques de couverture de manière à protéger, dans la devise de référence du Compartiment concerné, les avoirs et revenus exprimés dans la devise de la Classe contre les fluctuations à long terme de cette dernière, et/ou (vii) toute autre caractéristique décidée par le Conseil d'Administration en conformité avec le droit applicable.

(2) Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Classe seront attribués dans les livres de la Société correspondant au Compartiment de cette Classe, étant entendu que, si plusieurs Classes co-existent au sein du même Compartiment, le montant en question viendra augmenter la proportion des avoirs nets de ce Compartiment attribuables à cette Classe.

(3) Les avoirs, obligations, revenus et dépenses relatifs à un Compartiment seront attribués à la ou aux Classes de ce Compartiment.

(4) Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir sera attribué, dans les livres de la Société, à la même ou aux mêmes Classes auxquelles appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la même ou aux mêmes Classes correspondantes.

(5) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à un avoir relevant d'une ou plusieurs Classes déterminées au sein d'un Compartiment ou à une opération effectuée en rapport avec un avoir relevant d'une ou plusieurs Classes déterminées au sein d'un Compartiment, cet engagement sera attribué à cette ou ces Classes.

(6) Au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une Classe déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les Classes du Compartiment concerné au pro rata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective ou de toute autre manière que le Conseil d'Administration déterminera de bonne foi, étant entendu que (i) lorsque les avoirs de plusieurs Classes du Compartiment concerné sont détenus sur un compte au profit de plusieurs compartiments et/ou sont cogérés par un agent du Conseil d'Administration en tant que masse d'avoirs séparés le droit respectif de chaque Classe correspondra à la contribution proratisée de cette Classe au compte ou à la masse en question, et (ii) ce droit variera en fonction des contributions et retraits réalisés pour compte de cette Classe, tel que décrit dans le Private Placement Memorandum, et enfin (iii) toute les obligations quelle que soit la Classe dans tout Compartiment à laquelle elles sont attribuables lieront la Société comprise comme un tout et seront allouées à chaque Compartiment au pro rata de leur Valeur Nette d'Inventaire respective sauf accord contraire avec le créancier de celle-ci.

(7) En cas de distribution aux Actionnaires d'une Classe, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Classe sera réduite d'un montant équivalent à cette distribution.

Les règles et procédures d'évaluation seront interprétées conformément aux principes comptables généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou erreur manifeste, toute décision dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par l'agent d'Administration Centrale que le Conseil d'Administration a désigné pour les besoins du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et obligatoire pour la Société et les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Pour les besoins du présent Article:

1. Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de l'heure, fixée par le Conseil d'Administration, le Jour d'Evaluation auquel une telle évaluation est faite, et seront, à partir de ce moment, traitées comme un actif de la Société jusqu'à ce que le prix en soit payé.

2. Les Actions de la Société éventuellement présentées au rachat doivent être considérées comme existant et doivent être prises en considération jusqu'à la date fixée au rachat. Depuis ce moment et jusqu'au paiement par la Société, le prix doit être considéré comme une dette de la Société.

3. Tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la Devise de Référence du Compartiment concerné, seront évalués en tenant compte des taux de change du marché à la date et à l'heure du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire; et

4. Lorsqu'à une Date d'Evaluation, la Société aura conclu un contrat dans le but:

- d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

- de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer à la société ne sera plus repris dans les avoirs de la Société;

sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues à la Date d'Evaluation correspondant, leur valeur sera estimée par le Conseil d'administration.

Pour autant que de besoin, les dispositions de cette clause sont destinées à déterminer la Valeur Nette d'Inventaire par Action et ne sont pas destinées à modifier le traitement comptable et légal des actifs et créances de la Société ou des Actions émises par celle-ci.

Les avoirs nets de la Société sont toujours égaux au total des actifs nets des différents Compartiments. Dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, les revenus et les dépenses doivent être traités sur base journalière.

Art. 13. Fréquence et Suspension Temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action, de l'Emission et du Rachat d'Actions. Pour chaque Compartiment, la Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi que l'éventuel prix d'émission et de rachat des Actions de tous les Compartiments seront déterminés périodiquement par la Société ou par son mandataire désigné à cet effet, au moins une fois par an, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration et mentionnée dans le Private Placement Memorandum pour chaque Compartiment et à tel autre jour auquel le Conseil d'Administration approuve l'évaluation d'une émission ou d'un rachat d'Actions, conformément aux lois et réglementations applicables, ce jour ou moment de calcul étant défini dans les présents Statuts comme "Date d'Evaluation".

La Société peut suspendre temporairement la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Actions d'un Compartiment déterminé et l'émission et le rachat de ses Classes:

(1) pendant toute période pendant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuable à ce Compartiment est cotée ou négociée sont fermés pour une autre raison que pour le congé normal au pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues, étant entendu qu'une telle restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements de la Société attribuable au Compartiment coté à l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés; ou

(2) lorsque, de l'avis du Conseil d'Administration, il existe une situation d'urgence par suite de laquelle la Société ne peut pas disposer des avoirs attribuables à ce Compartiment ou ne peut pas les évaluer; ou

(3) lorsque les moyens de communication qui sont nécessaires pour déterminer le prix ou la valeur des investissements d'un Compartiment ou le cours en bourse ou sur un autre marché relatif aux avoirs d'un Compartiment sont hors de service; ou

(4) lors de toute période pendant laquelle la Société est incapable de rapatrier des fonds dans le but d'opérer des paiements pour le rachat d'Actions de ce Compartiment ou pendant laquelle les transferts de fonds concernés dans la réalisation ou l'acquisition d'investissements ou de paiements dus pour le rachat d'Actions ne peuvent, de l'avis du Conseil d'Administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

(5) si pour toute autre raison quelconque, les prix des investissements possédés par la Société ne peuvent pas être ponctuellement ou exactement constatés; ou

(6) suite à la publication d'une convocation à une assemblée générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société.

La suspension de la détermination de la valeur nette d'inventaire par action d'un ou de plusieurs compartiments et l'émission et le rachat d'une classe quelconque à un Compartiment n'aura pas d'effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action ou sur le rachat d'Actions de tout autre Compartiment qui n'est pas suspendu.

Toute demande de souscription ou de rachat est irrévocable sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Les avis relatifs au début et à la fin de toute période de suspension seront donnés aux Investisseurs par courrier recommandé et seront publiés dans un ou plusieurs journaux tel que décidé de manière appropriée par le Conseil d'Administration (le cas échéant). La CSSF sera informée de cette suspension. De la même manière, avis sera donné aux

souscripteurs ou actionnaires désirant acquérir des Actions ou obtenir la conversion ou le rachat de leurs actions dans le ou les Compartiments concernés.

Titre III - Administration et Surveillance

Art. 14. Administrateurs. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Ils seront élus pour un terme ne dépassant pas six ans. Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des Actionnaires; cette dernière va par ailleurs déterminer le nombre des Administrateurs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les Administrateurs seront élus à la majorité des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Tout Administrateur peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif par résolution prise à la majorité simple par une assemblée générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur, les Administrateurs restants pourront temporairement remplir le poste vacant. Les Actionnaires prendront une décision finale concernant la nomination à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président et un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un Administrateur et qui aura pour mission de dresser et de tenir les procès verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira à la demande du président ou de deux Administrateurs à Luxembourg au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou le Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre Administrateur ou, dans le cas d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Le Conseil d'Administration peut nommer des officiers, en ce compris un directeur général et des directeurs généraux adjoints ainsi que tout autre officier que la société estimera nécessaire à son fonctionnement. Ces nominations pourront être annulées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les officiers ne doivent pas être Administrateurs ou Actionnaires de la Société. Sauf stipulation contraire des Statuts, les officiers auront les droits et devoirs qui leur sont conférés par le Conseil d'Administration.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation de l'assentiment écrit, par e-mail, par télécopie ou toute autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut agir à toute réunion en désignant par écrit par télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues, mais pas l'ensemble d'entre eux.

Tout Administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire où toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre mutuellement; la participation à la réunion par de tels moyens équivaut à la participation physique à ces réunions.

Les Administrateurs peuvent seulement agir lors de réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées. Les Administrateurs ne peuvent engager la Société par leur signature individuelle sauf autorisation spéciale sur décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère et n'agit valablement que si la majorité des Administrateurs ou tout autre nombre d'Administrateurs que le Conseil d'Administration déterminera, sont présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées par procès verbaux signés par le président de la réunion. Copies d'extraits de ces procès verbaux destinées à servir en justice ou ailleurs seront valablement signées par ce président ou par deux Administrateurs.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité de voix lors d'une réunion, le vote du Président de la réunion sera décisif.

Des résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du Conseil d'Administration; tout Administrateur devra approuver une telle résolution par écrit, par e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Cette approbation devra être confirmée par écrit et tous les documents formeront le dossier qui prouve qu'une telle décision a été prise.

Art. 16. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs les plus larges afin d'exécuter tous les actes de vente et d'administration dans le cadre de l'objet social de la Société en respect de la politique et des restrictions d'investissement déterminés à l'Article 19 des présentes.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 17. Signature Sociale. A l'égard de tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature conjointe ou unique de tout officier de la Société ou de toute autre personne à qui des pouvoirs ont été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 18. Délégation des Pouvoirs. Le Conseil d'Administration de la Société pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs d'administration journalière ainsi que les activités de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) et ses pouvoirs d'accomplir les actes dans l'agencement de la politique et de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas être des membres du Conseil d'Administration, qui auront les pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera et qui pourront, si le Conseil d'Administration les y autorise, sous déléguer ces pouvoirs.

En outre, le Conseil d'Administration pourra créer un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil d'Administration et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer des pouvoirs et rôles appropriés.

Le Conseil d'Administration peut également confier des pouvoirs spéciaux de représentation par acte notarié ou par procuration privée.

Art. 19. Politique et Restrictions d'Investissement. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer (i) les politiques et stratégies d'investissement de chaque Compartiment de la Société, (ii) les restrictions d'investissement applicables à chaque Compartiment (iii) l'évolution de la conduite de l'administration et des affaires de la Société dans le cadre des pouvoirs et restrictions d'investissement déterminées par le Conseil d'Administration dans le Private Placement Memorandum, conformément aux lois et réglementations applicables.

Art. 20. Conflit d'Intérêts. Les Administrateurs, le Conseiller en Investissement et ses Affiliés peuvent de temps à autre être activement engagés dans des transactions au nom d'autres fonds d'investissement, de clients et de comptes qui nécessitent les mêmes titres et instruments dans lesquels la Société pourrait investir. Le Conseiller en investissement et ses Affiliés peuvent en particulier fournir des services consultatifs d'investissement pour d'autres fonds d'investissement, de clients et de comptes qui ont des objectifs d'investissement similaires ou dissemblables à ceux de la Société et/ ou Compartiments et/ ou qui peuvent ou ne peuvent pas suivre des programmes d'investissement similaires à la Société, et dans lesquels la Société n'aura aucun intérêt. Tandis que le Conseiller en Investissement conseille, au cas échéant, sur l'emploi d'un programme d'investissement régulier, les stratégies du Conseiller en Investissement et/ ou de ses Affiliés utilisés pour d'autres fonds d'investissement, clients ou comptes pourraient être en contradiction avec les transactions et stratégies conseillées par le Conseiller en Investissement en administrant la Société ou les Compartiments et influencer sur les prix et la disponibilité des titres et instruments dans lesquels la Société investit.

Le Conseiller en Investissement et ses Affiliés peuvent donner conseil ou agir en respectant tout leurs autres clients qui pourraient différer du conseil donné ou le moment ou la nature de toute action prise en respectant les investissements de la Société. C'est la politique du Conseiller d'Investissement d'affecter, si possible, des occasions d'investissement au Compartiment durent une période sur une base juste et équitable relativement aux autres fonds, clients et comptes qui se trouvent sous sa gestion. Le Conseiller d'Investissement n'a aucune obligation de renvoyer une opportunité d'investissement quelconque à la Société qu'il peut renvoyer à un autre client si, à son avis, une telle transaction ou un tel investissement semble être inadapté, impraticable ou indésirable pour la Société.

Directeurs et employés, le cas échéant, du Conseiller d'Investissement peuvent choisir d'investir personnellement dans les occasions d'investissement conseillées par le Conseiller d'Investissement.

Le Conseiller en Investissement et ses membres respectifs, fonctionnaires et employés consacreront le temps qu'ils estiment nécessaire et approprié aux activités de la Société. Selon les termes de leurs engagements respectifs, le Conseiller d'Investissement et ses Affiliés ne sont pas restreints de former des fonds d'investissement supplémentaires, de s'engager dans d'autres relations de conseil d'investissement, ou de s'engager dans d'autres activités commerciales, même si de tels activités pourraient être en concurrence avec la Société et/ ou pourraient impliquer du temps et des ressources considérables de la part du Conseiller d'Investissement. Ces activités pourraient être vues en tant que créateurs d'un conflit d'intérêt puisque le temps et les efforts des membres, fonctionnaires et employés du Conseil d'Investissement et de ses Affiliés ne seront plus uniquement dévoués aux affaires de la Société, mais seront répartis entre les affaires de la société et d'autres conseillers en investissement.

D'autres activités présentes et futures des Administrateurs du Conseiller d'Investissement et/ ou de ses Affiliés pourraient créer des conflits d'intérêts additionnels.

Au cas où la Société serait présentée avec une proposition d'investissement impliquant un actif détenu (en tout ou en partie), directement ou indirectement, de la part d'un Administrateur, du Conseiller d'Investissement ou de tout autre actionnaire ou investisseur ou toute disposition de biens aux parties mentionnées ci-dessus, un tel intérêt sera totalement divulgué au Conseil d'Administration. Ce dernier doit approuver toutes les propositions auxquelles il est fait référence avant que l'investissement ou le désengagement soit fait.

En conformité avec les principes généraux du droit luxembourgeois, une telle décision sera prise par le Conseil d'Administration avec loyauté, honnêteté et bonne foi à condition que le Conseil d'Administration agisse et conclue toujours des transactions bona fide sur une base de pleine concurrence dans ce qu'ils considèrent être dans le meilleur intérêt de la Société.

Le Conseiller d'Investissement informera le Conseil d'Administration de toute activité d'affaires dans lesquelles le Conseiller d'Investissement est impliqué, directement ou indirectement, et qui n'est pas lié à la Société, mais pourrait créer une possibilité pour qu'un conflit d'intérêt survienne en relation avec l'activité d'investissement de la Société. Un tel conflit d'intérêts sera également divulgué aux Investisseurs.

Art. 21. Indemnisation des Administrateurs. La Société indemnifiera tout Administrateur, le Conseiller en Investissement et ses directeurs, administrateurs, employés et associées (chacun un "Indemnisé") de toutes réclamations, responsabilités, coûts et dépenses raisonnablement encourus en lien avec son rôle en tant que tel, autre que pour faute grave, fraude ou faute intentionnelle. Les Actionnaires ne seront pas tenus individuellement à l'égard de cette indemnisation au-delà du montant de leurs investissements dans la Société.

Les Indemnisés ne seront pas tenus responsables pour toute perte subie par la Société ou toute Actionnaire, à quelque titre que ce soit résultant des services fournis par eux conformément à ce Private Placement Memorandum et les Statuts, et chaque Indemnisé sera indemnisé et dégagé de toute responsabilité sur les actifs de la Société contre toute action, procédure, coûts raisonnables, frais, dépenses, pertes, dommages ou des responsabilités encourus ou subis par un Indemnisé dans ou par la conduite des affaires de la Société, ou pendant l'exécution ou l'exercice de ses fonctions, pouvoirs, autorités ou pouvoirs discrétionnaires en conformité avec les termes de la nomination de l'Indemnitaires, y compris, sans préjudice de ce qui précède, tous les coûts, dépenses, pertes ou dettes encourus par lui pour toute action en justice civile (avec succès ou non) concernant la Société ou ses affaires devant toute juridiction que ce soit dans le Luxembourg ou ailleurs, sauf si de telles actions, procédures, coûts, charges, dépenses, pertes, dommages ou responsabilités résultent d'une faute grave, faute intentionnelle ou fraude de cet Indemnisé.

Art. 22. Les Auditeurs. Les données comptables relatées dans le rapport annuel de la Société seront contrôlées par un auditeur («réviseur d'entreprises agréé») nommé par l'assemblée générale des Actionnaires et rémunéré par la Société.

L'auditeur accomplira tous les devoirs qui lui sont imposés par la Loi de 2004.

Titre IV - Assemblées Générales - Année Comptable - Distributions

Art. 23. Assemblée Générale des Actionnaires de la Société. L'assemblée générale des Actionnaires de la Société représentera l'entière des Actionnaires de la Société Ses résolutions lieront tous les Actionnaires de la Société sans considération de la Classe à laquelle ils appartiennent. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale des Actionnaires se réunit sur convocation du Conseil d'Administration. Elle peut aussi être convoquée à la demande d'Actionnaires représentant au moins 1/10 du capital social.

L'assemblée générale annuelle se tiendra, conformément au droit Luxembourgeois, à Luxembourg au lieu et à l'heure indiqués dans l'avis de convocation, le 15 juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié bancaire ou légal à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvrable Bancaire précédant celui-ci au Luxembourg.

D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent être tenues aux endroits et heures indiqués dans les avis de convocations respectives.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée aux Actionnaires nominatifs à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des Actionnaires ou à toute autre adresse renseignée par l'Actionnaire concernée, au moins huit (8) jours avant l'assemblée. Cet avis indiquera le lieu et l'heure de l'assemblée et les conditions pour y être admis, elle contiendra l'agenda ainsi qu'une référence au quorum et majorité requises par le droit Luxembourg.

Cependant l'envoi de cet avis aux Actionnaires nominatifs ne doit pas être prouvé lors de l'assemblée. L'agenda sera préparé par le Conseil d'Administration sauf dans en cas de convocation de l'assemblée à la demande écrite d'Actionnaires, auquel cas le Conseil d'Administration peut préparer un agenda supplémentaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent être dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale pourra se tenir sans avis de convocation.

En conformité avec le droit luxembourgeois, le Conseil d'Administration pourra déterminer toutes les conditions auxquelles les Actionnaires doivent répondre pour prendre part à l'assemblée générale des Actionnaires.

L'assemblée des Actionnaires ne pourra se prononcer que sur les matières contenues dans l'ordre du jour (qui inclura tous les matières requises par la loi) et les affaires incidentes à ces matières. Chaque Action, quel que soit la Classe à laquelle elle appartient, a droit à une voix conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux assemblées des Actionnaires en désignant par écrit ou par fax une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un Administrateur de la Société, comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts, les décisions lors de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Une résolution visant à l'abandon du statut de SICAR doit être prise par vote à l'unanimité de l'ensemble des Actionnaires présents ou représentés, soumise à l'approbation préalable de la CSSF.

Art. 24. Assemblées Générales des Actionnaires d'une ou de plusieurs Classes. Les Actionnaires de la ou des Classes d'un Compartiment peuvent tenir, à tout moment, des assemblées générales afin de décider sur toute matière concernant exclusivement ce Compartiment.

En outre, les Actionnaires d'une Classe peuvent tenir des Assemblées générales pour décider des matières relevant exclusivement de cette Classe. Les dispositions des articles 23, paragraphe 2, 3, 7, 8, 9, 10 et 11 seront applicable à ces assemblées générales des Actionnaires.

Chaque Action donne droit à un vote conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Les Actionnaires peuvent agir soit en personne soit par procuration par écrit, fax, câble, télégramme ou facsimilé, à une autre personne, qui ne doit pas être Actionnaire mais qui peut être un Administrateur de la Société.

A moins d'une disposition contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment ou d'une Classe seront prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société, affectant les droits des Actionnaires d'une Classe vis-à-vis des Actionnaires d'une ou plusieurs autres Classes, sera subordonnée à une décision de l'assemblée générale des Actionnaires de cette (ces) Classe (s). Conformément à l'article 68 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 25. Liquidation, Scission et Fusion de Compartiments ou Classes. Lorsque la valeur des avoirs nets de tout Compartiment ou Classe d'un Compartiment a diminué ou n'a pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le seuil minimum pour que ce Compartiment ou cette Classe puisse fonctionner d'une manière économiquement viable ou en cas de changement de la situation politique, économique ou monétaire ou de rationalisation économique, le Conseil d'Administration peut décider de proposer aux Actionnaires de ce Compartiment ou de racheter leurs Actions en Actions d'un autre Compartiment aux conditions fixées par le Conseil d'Administration ou de racheter toutes leurs Actions de cette Classe à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (en prenant en compte les prix de vente actuels des investissements et les frais de vente) calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prend effet. Les Actionnaires nominatifs seront informés par écrit avant la date effective du rachat forcé, et recevoir une indication sur les raisons et les procédures du rachat.

Toute demande de souscription sera suspendue à partir de l'annonce de la liquidation, de la fusion ou du transfert du Compartiment concerné.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'Administration par les paragraphes précédents, l'assemblée générale des Actionnaires des Classes du Compartiment concerné peut, sur proposition du Conseil d'Administration, décider du rachat de toutes les Actions émises dans la ou les Classes concernées de ce Compartiment et rembourser aux Actionnaires la Valeur Nette d'Inventaire de leurs Actions (en prenant en compte les prix de vente actuels des investissements et les frais de vente) calculée à la Date d'Evaluation à laquelle cette décision prend effet. Il n'y aura pas d'exigence de quorum pour cette assemblée générale des Actionnaires qui décidera à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

Les avoirs qui ne pourront pas être distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la procédure de liquidation du Compartiment concerné seront déposés auprès du dépositaire pour une période de neuf (9) mois après la clôture de la liquidation. Après cette période, les avoirs seront déposés à la Caisse des Consignations pour compte de leurs bénéficiaires.

Toutes les Actions rachetées seront annulées par la Société.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites au premier paragraphe du présent article, le conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'une SICAR luxembourgeoise ou à ceux d'un compartiment d'une telle autre SICAR (le "nouveau Compartiment") et de requalifier les Actions de la ou des classe(s) concernée(s) comme Actions d'une ou de plusieurs nouvelle(s) classe(s) (suite à une scission ou à une consolidation, si nécessaire, et au paiement de tout montant correspondant à une fraction d'Actions due aux Actionnaires). Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite ci-dessus au premier paragraphe du présent article (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat au la conversion de leurs Actions. Cette demande de rachat sera traitée par la Société dans un délai raisonnable sous réserve de la disponibilité d'actifs liquides.

Dans les mêmes circonstances, le conseil d'administration peut décider de réorganiser un Compartiment ou une Classe par le biais d'une division entre deux ou plusieurs Compartiments ou Classes. Une telle décision sera publiée de la manière décrite ci-dessus (et en plus, la publication contiendra une information sur les deux ou plusieurs nouveaux compartiments) un mois avant la date à laquelle la division deviendra effective, dans le but de permettre aux actionnaires de demander le rachat ou la conversion de leurs actions sans frais durant cette période.

Nonobstant les pouvoirs conférés au conseil d'administration par le paragraphe précédent, l'assemblée générale des actionnaires de la ou des Classe(s) émise(s) au titre d'un Compartiment pourra décider de fusionner plusieurs Compartiments au sein de la Société. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions pourront être prises par le vote affirmatif de la majorité simple des Actions présentes ou représentées à de telles assemblées.

Art. 26. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 27. Distributions. Sur proposition du conseil d'administration et dans les limites légales, l'assemblée générale des actionnaires de la (des) Classe(s) émise(s) au titre d'un Compartiment déterminera l'affectation des résultats de ce Compartiment et pourra périodiquement déclarer ou autoriser le conseil d'administration à déclarer des distributions.

Pour chaque Classe ou pour toutes Classes ayant droit à des distributions, le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires, en respectant les conditions prévues par la loi.

Les paiements de distributions aux porteurs d'Actions nominatives seront effectués à tels Actionnaires à leurs adresses indiquées dans le registre des Actionnaires. Les paiements de distributions aux porteurs d'Actions au porteur seront effectués sur présentation du coupon de dividende à l'agent ou aux agents désigné(s) à cette fin par la Société.

Les distributions pourront être payées en toute monnaie choisie par le conseil d'administration et en temps et lieu qu'il appréciera.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes d'Actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le conseil.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant à la (aux) Classe(s) concernée(s).

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

D'avantages de clauses gouvernant le paiement de la répartition sont contenues dans le Private Placement Memorandum.

Titre V - Dispositions Finales

Art. 28. Dépositaire. Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier (le "Dépositaire").

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 2004. Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver une autre banque et il nommera cette banque comme dépositaire des avoirs de la Société. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé. Si le contrat de dépôt est terminé, le Conseil d'Administration nommera un nouveau dépositaire dans les deux mois, conformément à la Loi de 2004.

Art. 29. Dissolution de la Société. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 31 ci-dessous.

Art. 30. Liquidation. Soumise à l'approbation préalable de la CSSF, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 31. Modifications des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 32. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2004, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions Transitoires

- (1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.
- (2) La première assemblée générale annuelle des Actionnaires sera tenue le 15 juin 2012.

Souscription et Libération

La partie comparante «RISING STAR AG» prémentionnée et agissant en sa capacité de seul actionnaire, a souscrit et a payé en cash les montants mentionnés ci-après:

trente et une Actions 31

Toutes les Actions ont été entièrement libérées en numéraire et le montant de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-), ou l'équivalent de la devise concernée, est dès à présent disponible pour la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 26 de la Loi de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été observées.

119887

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges de toute nature liés à la constitution de la Société par le notaire et qui seront supportés par la Société à ce titre sont estimés à approximativement mille cinq cents euros.

Résolutions de l'Actionnaire Unique

La partie comparante prénommée, représentant, en sa capacité de seul actionnaire, la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'Administrateurs est fixé à trois (3).
2. Les personnes suivantes sont nommées Administrateurs:
 - Monsieur Peter B. Zàboji, Président du Conseil d'Administration, né le 25 décembre 1943 à Budapest, Hongrie, résident à Dufourstrasse, 117, CH-9000 St. Gallen, Suisse;
 - Monsieur Philippe Roesch, né le 18 juillet 1967 à Strasbourg, France, résidant à Schumannstrasse, 64, D-60325 Francfort-sur-le-Main, Allemagne; et
 - Monsieur Jean-Benoît Lachaise, né le 16 avril 1965 à Villers Semeuse, France, résidant à 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
3. L'entité suivante est nommée réviseur d'entreprise indépendant:
"KPMG AUDIT", une société à responsabilité limitée avec siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 103.590).
4. Le siège social de la Société est fixé à 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.
5. Le mandat des Administrateurs expire à l'assemblée générale des Actionnaires qui sera tenue en 2017; le mandat de réviseur d'entreprises indépendant expire à l'assemblée générale des Actionnaires qui sera tenue en 2012.

Le présent acte notarié est dressé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante prénommée les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, et à la requête de la même partie comparante, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante pré-nommée a signé avec Nous, notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. LENNIG, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 septembre 2011. Relation: EAC/2011/12990. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011139813/1678.

(110161401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2011.

GFRI 2010 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.994.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises le 22 juin 2011 par l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

- nommer M. Simon Hauxwell, né le 6 juin 1959 à Singapour, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- nommer M. Herman Moors, né le 3 novembre 1944 à Bilzen, Belgique, ayant pour adresse professionnelle 240 rue de Luxembourg, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- reconnaître que le conseil d'administration est dès lors constitué de:
 - * M. Frederik Foussat;
 - * GFM (CE) S.A.;
 - * M. Jean Bodoni;
 - * Stephen Cowen;
 - * M. James Raynor;
 - * M. Simon Hauxwell; et

* M. Herman Moors.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125286/26.

(110144684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

De Miwwelchef, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8308 Capellen, 69, Parc d'Activités Mamer-Cap.

R.C.S. Luxembourg B 70.999.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2011121343/10.

(110139778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Dermatologie Bio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 148.719.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121345/9.

(110139976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Doralcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121346/10.

(110139491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Imecolux, Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle de la Zare - Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 50.188.

*Extrait de l'assemblée générale
ordinaire du 20 mai 2011*

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes est arrivé à échéance.

Première résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Claude PIRSON jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Philippe CESSION jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Troisième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Stéphan MAERTENS jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de M. Jean NELIS jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014

Pour extrait conforme
Fiduciaire Pletschette, Meisch & Associés S.A.
Signature

Référence de publication: 2011121424/25.

(110139640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.106.

Veillez noter que suivant le contrat de cession de parts du 20 décembre 2010, la société Van Zaeck Beheer a transféré ses parts sociales préférentielles de catégorie A à M. Simon Jacobus Johannes VAN AMMERS, né à Zwaag (Pays-Bas), le 10 juin 1960, résidant à NL-2993 GP Barendrecht (Pays-Bas), Meerwedensingel 102.

- Nouvelle situation associés:

Parts sociales de catégorie A

* Stichting Administratiekantoor Van der Vorm Vastgoed Beheer: 16.560

Parts sociales de catégorie B

* Stichting Administratiekantoor Van der Vorm Vastgoed Beheer: 16.560

Parts sociales préférentielles de catégorie A

* Jan Arie DE KREIJ: 30.000

* R.V. de Graaff Holding en Management BV: 30.000

* Simon Jacobus Johannes VAN AMMERS: 30.000

Parts sociales préférentielles de catégorie B

* Margarethe VAN DER VORM: 6

Parts sociales préférentielles de catégorie C

* Caroline VAN DER VORM: 6

Parts sociales préférentielles de catégorie D

* Helena Catharina VAN DER VORM-ALBERS: 6

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011125501/29.

(110144370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Apollo Omega (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.031.

I. L'adresse de Michael Robert Kidd, Gérant de classe B, a changé et est à présent au 44, Avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg

II. Par résolutions prises en date du 1^{er} août 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat

2. Nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de Gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2011.

Référence de publication: 2011121768/17.

(110140152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

**Masai 90 S.A., Société Anonyme,
(anc. Masai S.A.).**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 35.859.

L'an deux mille onze, le vingt-sept juillet,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu

SCEVOLLES S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.644 constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1726 du 8 septembre 2009,

ici représentée par Madame Audrey Dumont, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 juillet 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'actionnaire unique de MASAI S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 35.859, constituée suivant acte notarié en date du 16 janvier 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 230 du 3 juin 1991.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2338 du 1 décembre 2009 (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société en MASAI 90 S.A.;
2. Modification afférente de l'article 1 des statuts.

L'actionnaire unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en MASAI 90 S.A..

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée «MASAI 90 S.A.»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 juillet 2011. LAC/2011 /34456. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 22 août 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011122651/47.

(110139572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Endeavour Energy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.893.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011121349/12.

(110139774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Toledo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.538.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 29 août 2011 à 10h00

- est nommé gérant Fynn HOLPERT, né le 11 janvier 1967 à Flensburg, Allemagne et demeurant Walhallastrasse 80, D-32108 Bad Salzuflen, Allemagne,

- est nommé gérant Johannes J. F. WOUTERS, né le 14 mai 1964 à Oud en Nieuw Gastel, Pays-Bas et demeurant à Koningskruis 22, NL-5081 XM Hilvarenbeek, Pays-Bas

à effet du 30 août 2011

en remplacement de Jan Herman VAN LEUVENHEIM.

Le 30 août 2011.

TOLEDO INTERNATIONAL S.à R.L.

Fynn HOLPERT

Gérant

Référence de publication: 2011122086/20.

(110140607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2011.

EP Anjou 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.120.

In the year two thousand eleven, on the twenty second day of August

Before Us, Maître Josph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN PROPERTIES S.á r.l., a company with registered office in L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 121.620,

here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that, EUROPEAN PROPERTIES S.á r.l., prenamed, is the sole actual shareholder of EP Anjou 1 S.á r.l. a société á responsabilité limitée, having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, incorporated by a notarial deed on January 23, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 588 of April 12, 2007.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the financial year of the company so that it will begin from the first day of October of each year and will end on the 30th day of September of the following year.

The financial year which has begun on 1st January 2011 will end on the 30th of September 2011.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend articles 15 and 16 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of October of each year and end on the thirtieth day of September of the following year.

Art. 16. Each year, on the thirtieth day of September, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze le vingt-deux août

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., une société ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 121.620,

ici représentée par Madame Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que, EUROPEAN PROPERTIES S.à r.l., précitée, est la seule et unique associée de la société EP Anjou 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée par acte notarié en date du 23 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 588 du 12 avril 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de modifier l'exercice financier de la société qui commencera désormais le 1^{er} octobre de chaque année pour s'achever le 30 septembre de l'année suivante.

L'exercice ayant débuté le 1^{er} janvier 2011 s'achèvera le 30 septembre 2011.

Deuxième résolution

L'associée unique déclare modifier les articles 15 et 16 des statuts comme suit:

" **Art. 15.** L'année sociale commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ neuf cents euros (900.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 août 2011. Relation: LAC/2011/37799. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121364/79.

(110139610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

EnzyMe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Um Knapp.

R.C.S. Luxembourg B 154.596.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121352/10.

(110139481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 158.361.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121356/10.

(110139471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

ECE Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 157.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011121357/10.

(110140046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Trial Quatre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 29, rue Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 87.040.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et le cessionnaire en date du 11/06/10 et acceptée par les gérants au nom de la société, il résulte que le capital social de la société TRIAL QUATRE S.à r.l. est désormais réparti comme suit:

Monsieur José Carlos Lopes Rodrigues, demeurant à L-7231 Walferdange, 40 rue de l'Industrie:

CENT parts sociales. 100

Total: CENT parts sociales 100

Luxembourg, le 12 Juin 2010.

Pour extrait conforme

LE REPLAY TRIAL QUATRE SARL

29 RUE FORT ELISABETH

L-1463 LUXEMBOURG

José Carlos Lopes Rodrigues

L'associé unique

Adilio Fernandes Mouta / Philippe Rohrmann

Les gérants

Référence de publication: 2011125046/24.

(110143239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Am Stadtpark Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.543.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 29 août 2011, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Coste en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
 - d'accepter la démission de Marion Géniaux en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
 - de nommer Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
 - de nommer Benoit Bauduin, née le 31 mars 1976 à Messancy, avec adresse professionnelle, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
- le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:
- Philippe Salpetier - Gérant
 - Benoit Bauduin - Gérant
 - Jan Dijkstra - Gérant

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Chrystelle Génin

Mandataire

Référence de publication: 2011125169/24.

(110144086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Grosvenor Retail European Properties II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.510.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises le 22 juin 2011 par l'associé unique de la Société les décisions suivantes:

- nommer M. Simon Hauxwell, né le 6 juin 1959 à Singapour, ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- nommer M. Herman Moors, né le 3 novembre 1944 à Bilzen, Belgique, ayant pour adresse professionnelle 240 rue de Luxembourg, L-2324 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;
- reconnaître que le conseil d'administration est dès lors constitué de:
 - * M. Frederik Foussat;
 - * GFM (CE) S.A.;
 - * M. Jean Bodoni;
 - * Stephen Cowen;

- * M. James Raynor;
- * M. Simon Hauxwell; et
- * M. Herman Moors.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125288/26.

(110144688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

ECF Edinburgh Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 149.277.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011121359/11.

(110139535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Ecole Grolet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 154.597.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011121360/10.

(110139482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

EP Anjou 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.120.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62511 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121363/10.

(110139609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Erase S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.680.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 août 2011 que la société Ser.Com Sàrl, ayant son siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de Audit.lu, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Référence de publication: 2011121370/14.

(110139642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Fox Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.515.

—
EXTRAIT

Laut dem Gesellschafterbeschluss vom 12. August 2011 ist Herr Ralph Kürschner, geboren am 19.03.1961 in Wuppertal, Deutschland mit Wirkung ab dem 15. August 2011 nicht mehr Geschäftsführer der Gesellschaft.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich dementsprechend mit Wirkung vom 15. August 2011 wie folgt zusammen:

Categorie A Geschäftsführer:

Rodolpho Amboss

Simon Parr Mackintosh und

Christophe Mathieu

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, 24. August 2011.

Fox Luxco Sàrl

Corine Frerot

Référence de publication: 2011122133/20.

(110139312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2011.

Eurocom J.L.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.371.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011121372/10.

(110140030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Euro-China Tech Investments Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 137.412.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011121371/11.

(110139878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.988.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 mars 2011

En date du 31 mars 2011, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Johan DOOMS, en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur David DOUZENEL, né le 4 octobre 1969 à Bethune, France, ayant comme adresse professionnelle: 18-20, Calea Dorobantilor, 400117 Cluj-Napoca, Roumanie, en tant que nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013;

- de renouveler les mandats des administrateurs suivants avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

* Madame Tine KEHLER HVID, administrateur de catégorie A

* Madame Ailbhe JENNINGS, administrateur de catégorie B

- de remplacer Monsieur Johan DOOMS en tant que commissaire aux comptes de la Société par Monsieur Steven DE BEUF, né le 18 juillet 1966 à Kortrijk, Belgique, demeurant au 5 Vaartdijkstraat, B-8200 Brugge, Belgique, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Madame Tine KEHLER HVID, administrateur de catégorie A

- Monsieur David DOUZENEL, administrateur de catégorie A

- Madame Ailbhe JENNINGS, administrateur de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Bombardier Transportation Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011125201/31.

(110144701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Garganey Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.983.

Le bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011121391/12.

(110139708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Eurocom J.L.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 75.371.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2011121373/10.

(110140031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

2BFast s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4944 Bascharage, 13, rue du Ruisseau.

R.C.S. Luxembourg B 159.639.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 31 juillet 2011, signée sous seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par la gérance au nom de la société, le capital social de la société 2BFast SARL, ayant son siège social à L-4944 Bascharage, 13, rue du Ruisseau, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 159.639, est désormais réparti comme suit:

- Monsieur Giovanni CORBINELLI, demeurant à L-4944 Bascharage, 13, rue du Ruisseau	342 parts sociales
- Monsieur Mario D'ONOFRIO, demeurant à L-4732 Pétange, 5, rue de l'Eglise	54 parts sociales
- Monsieur Philippe NAËGELE,	51 parts sociales

demeurant à F-57100 Thionville, 13, rue de l'Ecole des Mines
 - Monsieur Emanuele GABELLIERI, né le 15.07.1977 à Empoli (Italie),
 demeurant à I-50052 Certaldo, 124, via Fiorentina 53 parts sociales
 Total cinq cents parts sociales 500 parts sociales

Bascharage, le 31 juillet 2011.

Les associés

Référence de publication: 2011121616/23.

(110139577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011121374/10.

(110139995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Eurotransnord s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9510 Wiltz, 3, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 96.160.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2011121375/11.

(110139952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Famosa Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.559.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2011.

Référence de publication: 2011121377/10.

(110139541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

AIG Europe II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.078.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

En vertu des résolutions circulaires de l'associé unique de la société, datées du 23 août 2011, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Fabrice Coste en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
 - d'accepter la démission de Marion Géniaux en tant que gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011.
 - de nommer Philippe Salpetier, né le 19 août 1970 à Libramont, avec adresse professionnelle au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
 - de nommer Benoit Bauduin, née le 31 mars 1976 à Messancy, avec adresse professionnelle, 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, gérant de la société, et ce avec effet au 31 août 2011 et pour une durée indéterminée
- le Conseil de Gérance se compose donc comme suit:

- Philippe Salpetier - Gérant
- Benoit Bauduin - Gérant
- Lucy McIntyre - Gérant

Luxembourg, le 6 septembre 2011.
Chrystelle Génin
Mandataire

Référence de publication: 2011125177/24.

(110144087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Foresight VCT (Lux) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.391.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 août 2011.

Référence de publication: 2011121379/10.

(110139741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 150.655.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011121380/10.

(110139529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Hico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 138.929.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.08.2011.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2011121407/12.

(110139806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Feel Green S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7416 Brouch, 16, rue du Village.
R.C.S. Luxembourg B 104.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schmit Philippe / Goebels Alain
Les gérants

Référence de publication: 2011121382/11.

(110139712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

FAL Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 112.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011121381/9.

(110139984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

Finepar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 61.143.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2011121384/11.

(110139972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2011.

NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.643.305.960,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 120.901.

In the year two thousand and eleven, on the twelfth day of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of nine billion seven hundred ninety-one million four hundred eighty-eight thousand one hundred sixty United States Dollars (USD 9,791,488,160.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900,

hereby represented by Mr Mark FLAWN, treasurer, residing in London, by virtue of a proxy given on 11 August 2011 (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two billion ninety million four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 2,090,433,000.-), with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.901 and incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2224 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 11 August 2011 by a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To decrease the corporate capital of the Company by an amount of four hundred forty-seven million one hundred twenty-seven thousand forty United States Dollars (USD 447,127,040.-) so as to reduce it from its current amount of two billion ninety million four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 2,090,433,000.-) to an amount of one billion six hundred forty-three million three hundred five thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 1,643,305,960.-) by cancelling eleven million one hundred seventy-eight thousand one hundred seventy-six (11,178,176) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2 To set the amount of the Company's capital at one billion six hundred forty-three million three hundred five thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 1,643,305,960.-) represented by forty-one million eighty-two thousand six hundred forty-nine (41,082,649) shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

3 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital reduction.

4 To confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the capital reduction hereinabove proposed.

5 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to decrease, with immediate effect, the corporate capital of the Company by an amount of four hundred forty-seven million one hundred twenty-seven thousand forty United States Dollars (USD 447,127,040.-) so as to reduce it from its current amount of two billion ninety million four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 2,090,433,000.-) to an amount of one billion six hundred forty-three million three hundred five thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 1,643,305,960.-) by cancelling eleven million one hundred seventy-eight thousand one hundred seventy-six (11,178,176) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

The Sole Shareholder acknowledges that, as a consequence of the share capital reduction, it will hold forty-one million eighty-two thousand six hundred forty-nine (41,082,649) shares in the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to set, with immediate effect, the amount of the corporate capital of the Company at one billion six hundred forty-three million three hundred five thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 1,643,305,960.-) represented by forty-one million eighty-two thousand six hundred forty-nine (41,082,649) shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The subscribed capital of the Company is set at one billion six hundred forty-three million three hundred five thousand nine hundred sixty United States Dollars (USD 1,643,305,960.-) represented by forty-one million eighty-two thousand six hundred forty-nine (41,082,649) shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, all of which are fully paid up.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above resolutions.

The Board of Directors is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the shareholders by payments in cash or in kind, to fix the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of this deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le douze août.

Pardevant, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf milliards sept

cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingthuit mille cent soixante dollars américains (USD 9.791.488.160,-) et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 120.900,

représentée aux fins des présentes par, Monsieur Mark FLAWN, trésorier, demeurant à Londres, aux termes d'une procuration donnée le 11 août 2011 («l'Associé Unique»).

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L' Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé

Unique est le seul associé de NG Luxembourg 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux milliards quatre-vingt-dix millions quatre cent trente-trois mille dollars américains (USD 2.090.433.000,-), ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 120.901, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2224 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire ci-après soussigné en date du 11 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Réduction du capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-sept millions cent vingt-sept mille quarante dollars américains (USD 447.127.040,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards quatre-vingt-dix millions quatre cent trentetrois mille dollars américains (USD 2.090.433.000,-) à un montant de un milliard six cent quarante-trois millions trois cent cinq mille neuf cent soixante dollars américains (USD 1.643.305.960,-) par annulation de onze millions cent soixante-dix-huit mille cent soixante-seize (11.178.176) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.

2 Fixation du capital de la Société à un montant de un milliard six cent quarante-trois millions trois cent cinq mille neuf cent soixante dollars américains (USD 1.643.305.960,-) représenté par quarante-et-un millions quatre-vingt-deux mille six cent quarante-neuf (41.082.649) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.

3 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital.

4 Délégation de tous pouvoirs au Conseil de Gérance pour la mise en œuvre de la réduction de capital ci-dessus proposée.

5 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé, avec effet au jour des présentes, de réduire le capital social de la Société d'un montant de quatre cent quarante-sept millions cent vingt-sept mille quarante dollars américains (USD 447.127.040,-) afin de le porter de son montant actuel de deux milliards quatre-vingt-dix millions quatre cent trente-trois mille dollars américains (USD 2.090.433.000,-) à un montant de un milliard six cent quarante-trois millions trois cent cinq mille neuf cent soixante dollars américains (USD 1.643.305.960,-) par annulation de onze millions cent soixante-dix-huit mille cent soixante-seize (11.178.176) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.

L'Associé Unique note que, suite à cette réduction de capital, il détiendra quarante-et-un millions quatre-vingt-deux mille six cent quarante-neuf (41.082.649) parts sociales dans la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé avec effet au jour des présentes, de fixer le capital social de la Société à un montant de un milliard six cent quarante-trois millions quatre cent trente-trois mille dollars américains (USD 1.643.433.000,-) représenté par quarante et un million quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq (41,085,825) parts sociales d'une valeur nominale de quarante dollars américains (USD 40,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à un milliard six cent quarante-trois millions trois cent cinq mille neuf cent soixante Dollars des États-Unis (USD 1.643.305.960,-) divisé en quarante et un millions quatre-vingt-deux mille six cent quarante-neuf (41.082.649) parts sociales ayant une valeur nominale de quarante Dollars des États-Unis (USD 40,-) chacune, toutes étant entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au Conseil de Gérance tous pouvoirs pour mettre en œuvre les résolutions prises.

Le Conseil de Gérance est notamment autorisé et mandaté à effectuer le remboursement du capital à l'associé unique par voie de paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toutes autres modalités de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui sont dues par la Société ou à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connus du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Flawn, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 août 2011. Relation: RED/2011/1745. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 17 août 2011.

Référence de publication: 2011120016/164.

(110137652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2011.

DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.638.

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 6 septembre 2011

- a ratifié la cooptation en tant qu'administrateur de:

Monsieur Fabrice CUCHET, en date du 1^{er} avril 2011

Monsieur Jean-Michel LOEHR, en date du 1^{er} avril 2011

- a renouvelé le mandat d'administrateur de:

Monsieur Jean-Yves MALDAGUE, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

Monsieur Fabrice CUCHET, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

Monsieur Laurent GORGEMANS, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

Monsieur Alain PETERS, route d'Arlon, 136, L-1150 Luxembourg

Monsieur Jean-Michel LOEHR, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, représentée par Naïm ABOU-JAOUDE, 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012

- a nommé:

PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., RCS B-65477, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée en 2012.

Pour DMM

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011125677/28.

(110144172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Immoatlas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 93.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/09/2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011125935/14.

(110145390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Hermes Securities S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 142.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125924/10.

(110145370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Hermes Securities S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 142.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125923/10.

(110145369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Hermes Securities S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 142.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011125922/10.

(110145368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Fonciem, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 156.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011125880/10.

(110145433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.
